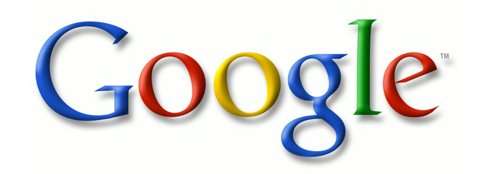
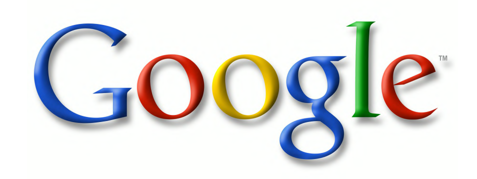




Étude linguistique sur une version de la légende de ...

Herman Andersson




SIGILLVM · COLLEGII · COLVMBIAE · NOVI · EBORACI
IN LVMINE TVO VIDEBIMVS LVMEN


Digitized by Google

ÉTUDE LINGUISTIQUE

SUR

UNE VERSION DE LA LÉGENDE DE THÉOPHILE

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES d'UPSAL

ET PUBLIQUEMENT SOUTENUE

DANS LA SALLE N:o IV

LE 3 DECEMBRE 1889 DÉS 10 HEURES DU MATIN

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR

PAR

HERMAN ANDERSSON

LICENCIÉ ÈS LETTRES

UPSAL 1889

IMPRIMERIE ALMQVIST & WIKSELL

Qu'il me soit permis d'exprimer ici publiquement les sentiments de profonde gratitude que j'éprouve envers mes chers maîtres M. M. P-A. Geijer et C. Wahlund, ces promoteurs infatigables et désintéressés des études romanes à l'Université d'Upsal.

Je dois aussi adresser mes remerciements les plus vifs et les plus sincères à M. A. Taverney qui a corrigé les imperfections de mon style, et à M. A. Nordfelt qui a collationné pour moi certains passages des manuscrits et qui m'a procuré une copie soignée des premières feuilles du manuscrit 818 de la Bibliothèque Nationale de Paris.

Upsal le 23 Novembre 1889.

H. A.

Le texte dont je me propose d'étudier ici la langue a été publié par K. Bartsch dans le recueil paru il y a deux ans et intitulé: La Langue et la Littérature Françaises depuis le IXe siècle jusqu'au XIVe siècle. L'édition de Bartsch est faite sur deux manuscrits de la Bibliothèque Nationale à Paris. Elle a été l'objet de deux comptes-rendus: l'un de M. G. Paris dans la *Romania* (89: 141), l'autre de M. Wilmotte dans le *Moyen-âge* (I. p. 9).

Comme l'indique le titre, le sujet de notre légende est l'histoire très répandue au moyen âge de Théophile, ce clerc qui, pour regagner la haute position qu'il avait perdue, renia le Christ et la Vierge, mais qui fut pardonné grâce aux prières de cette dernière. On trouvera des renseignements sur les écrits qui, au moyen âge, ont traité ce thème, chez A. Jubinal dans son édition de Rutebuef (t. III p. 234), chez M. E. Kölbing dans ses *Beiträge zur Romantischen Poesie des Mittelalters* (p. 1 et suivv., cf. aussi Englische Studien I p. 16), et chez M. Neubauer dans *Altfranzösische Bibliothek* IX (Adgarlegenden p. 81).

Il y a tout lieu de croire que notre version aussi bien que toutes les autres en langue vulgaire remonte à une source latine (cf. Kölbing o. c. p. 37). Le texte dont s'est servi l'auteur du *Théophile* publié par Bartsch, paraît bien être le récit de Paul Diacre tel qu'il nous est conservé dans les *Acta Sanctorum,* le célèbre recueil des Bollandistes (t. I: 480: 4 févr.). L'accord des deux textes, aussi complet qu'il peut l'être pour une traduction en vers faite sur un texte en prose, ne laisse guère de doute sur ce point. Les quelques omissions dans le poème français sont de peu d'importance et probablement dues à l'inhabileté du rimeur. Si, par hasard, le Théophile de Bartsch ne remonte

pas au texte de Paul Diacre (à l'exception du court récit de Vincent de Beauvais, le seul, du reste, dont j'aie pu prendre connaissance), sa source doit en être très voisine. Je n'hésiterai donc pas à puiser dans ce texte latin des renseignements pour l'éclaircissement du poème français.

La valeur littéraire du poème est presque nulle, ce qui tient à l'extrême fidélité avec laquelle le poète, à ce qu'il semble d'un talent fort médiocre, a suivi son original. Les quelques beautés qu'on peut trouver dans sa traduction, appartiennent toutes à l'original latin. En revanche, l'étude linguistique du texte offre, comme on le verra dans la suite de cet ouvrage, un intérêt très réel. Mais avant d'aborder cette étude il est nécessaire de dire quelques mots des manuscrits d'après lesquels a été faite l'édition, et de la versification du poème.

Les manuscrits.

Les deux manuscrits qui nous ont conservé notre texte sont les mss 818 et 423 de la Bibl. Nat. Les renseignements que j'ai pu avoir sur ces documents se restreignent à peu près à ceux que donne Paulin Paris dans ses *Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roy* et à une courte notice de M. Paul Meyer dans la *Revue Critique*.

A: — Ms 818. Pour la description de ce manuscrit je renvoie à l'ouvrage cité de P. Paris (t. 6: 320). Sans compter *Théophile* on en a déjà publié quatre pièces:

1) une version en vers de *L'enfant juif* (M. Mussafia dans la *Zeitschrift für Rom. Philologie* IX: 412).

2) *Del chevalier qui fust morz se ne fust ses escuiers, et puis se brisa il le col, par le despit qu'il dist de S. M.,* dans le *Recueil d'anciens textes* de Paul Meyer (p. 348). Je le désignerai en abrégé par: *Le Chevalier.*

3) *Del moine que la verge gita et le remist en son leu* ib. Je le désignerai par: *Le Moine.* Ces deux morceaux sont en vers.

4) Une version en prose de la *Vie de Saint Laurent* publiée par M. Werner Söderhjelm comme appendice à son édition du poème anglonormand *De Saint Laurent.*

J'ai pu aussi étudier les premières feuilles du manuscrit contenant un prologue en vers de Gautier de Coincy dont je dois une copie aux soins de M. A. Nordfelt.

Paulin Paris paraît regarder le manuscrit comme écrit par un seul copiste jusqu'au fol. 276, «où la langue redevient plus françoise et où le copiste a d'ailleurs changé». Le prologue de Gautier de Coincy serait donc l'oeuvre du même copiste que le Théophile.

Telle est aussi l'opinion de M. C. Wahlund, qui a bien voulu m'écrire à ce propos: «Le prologue de Gautier est d'une écriture un peu plus fine que Théophile, mais à part cela les lettres des deux morceaux se ressemblent comme des caractères imprimés. Mon impression personnelle est que nous avons affaire à un seul et même copiste». C'est là, comme nous le verrons tout à l'heure, un point important pour l'étude qui nous occupe ici.

Paulin Paris croit le manuscrit du milieu du XIII[e] siècle; M. Paul Meyer, de la fin du même siècle (Revue Critique I: 362). Le dialecte en serait suivant ce dernier savant le lyonnais ou le forésien.

B: — Ms 423 (anc. f. 7024). Ce manuscrit date selon P. Paris (o. c. t. 4: 65) de la fin du XIII[e] siècle, selon Taschereau (le *Catalogue des manuscrits français de la Bibl. Impér.*) du XIV[e]. Paulin Paris regarde le copiste comme italien, peut-être avec raison; le Théophile n'offre pourtant qu'un seul trait qui puisse provenir d'un scribe italien: *vesiles* pour *vegiles* (v. plus loin).

Les deux copies sont très apparentées; on s'en convaincra aisément en jetant un coup d'oeil sur les variantes. Elles ne portent le plus souvent que sur la forme, et encore est-il à noter que les divergences graphiques sont très minimes et qu'il y en a assez peu qui se répètent dans tout le texte. On peut dire qu'en général nos manuscrits présentent les mêmes faits linguistiques.

Voici quelques fautes communes aux deux copies:

Au vers 427 [1]) la rime manque: en substituant *en tris-*

---

[1]) La numérotation chez Bartsch étant faite par colonne, j'aurais à la rigueur dû citer d'après la page et la colonne; mais comme ce système

tesse à *as tristes* on aura au moins une assonance; pour la même raison il faut lire avec Bartsch *di* au vers 418 au lieu de *jor*. On ne s'étonne pas que les copistes n'aient pas compris ce vieux mot (voir Vie de Saint Gilles p. XVII). Pour les vers 644—5 qui n'ont pas de rime non plus, je n'ai pas de correction à proposer.

Au vers 507 *aventure* rime avec *omecide* (ou *omecire*). La rime *u* : *i* n'est peut-être pas inadmissible pour notre poème, puisqu'il paraît offrir des cas analogues, mais le sens sera évidemment meilleur, si on lit *avoutire,* qui correspond exactement au mot *fornicatio* de la prose latine.

Au vers 424 A donne: «cele (Marie) est as *certanz* dreiti vi». B a *certains.* Il semble donc que dans les copies le mot souligné signifie *certain.* Le seul sens qu'on puisse donner au mot ici, serait celui de «personne d'une foi inaltérable». Mais je n'ai jamais vu *certain* employé dans ce sens, qui conviendrait, du reste, assez mal au contexte et à l'expression de Paul Diacre: «errantium via». Toutes les difficultés disparaîtront si on lit *cercanz:* Marie montre le chemin à ceux qui cherchent (Dieu). Les lettres *c* et *t* sont difficiles à distinguer, surtout dans les manuscrits lyonnais (cf. Rom. 84: 570). On pourrait aussi penser à une expression adverbiale, *a certain,* dont je ne puis prouver, il est vrai, l'existence, mais qui ne me paraît pas inadmissible (cf. acertes et aseur). Mais *cercanz* se rapproche beaucoup plus du texte latin.

La faute la plus singulière se trouve à la fin du poème, au vers 860. L'auteur dit là que Marie

est la porte veraie
as pechaors puissanz overte.

Qu'est-ce que veut dire «pechaors *puissanz*»? Voici le passage correspondant chez Paul Diacre: «Maria . . . quæ est vera janua vitæ æternæ ad quam omnes peccatores *pulsamus* et aperitur nobis.» Le mot *pulsamus* prouve assez bien que l'original a porté «pechaors *poussanz*». Il est vrai que *pousser* n'a guère en français le sens qu'offre *pulsare*

---

serait fort incommode dans un travail où les citations fourmillent, j'ai cru mieux faire de numéroter tout le poème d'un bout à l'autre.

dans le passage cité (au vers 112 «januam *pulsans*» est rendu par «al huis a *hurte*»), mais un latinisme a bien pu se glisser dans une traduction comme la nôtre. Les copistes ne comprenant sans doute pas *poussanz,* l'ont pris pour *poissanz.*

Ces fautes, surtout la dernière (puissanz pour poussanz), prouvent qu'aucune de nos copies ne nous offre le texte original. Une autre question, qui nous intéresse moins, puisque nous n'avons pas à faire ici une édition critique du texte, est de savoir si l'une des deux copies dérive, directement ou indirectement, de l'autre. L'absence des vers 481 et 931 [1]) dans B paraît indiquer qu'il n'est pas l'original de A.

Mais les variantes ne nous permettent pas de dire si B est copié ou non sur A.

J'ai déjà fait remarquer que la langue présente les mêmes particularités dans A que dans B. On peut se demander si les caractères dialectaux, pour la plupart d'une provenance méridionale, sont dûs aux copistes. Je ne le crois pas. D'abord les faits linguistiques qui apparaissent à l'intérieur du vers se retrouvent pour une bonne partie à la rime. Le poème aurait donc été sujet à un remaniement très considérable au point de vue de la langue. Nous savons de plus que le prologue de Gautier et le Théophile dans le manuscrit A ont été selon toute probabilité exécutés par la même main. Par suite, si ces traits méridionaux avaient été introduits dans le texte par le copiste de A, le prologue de Gautier devrait les présenter aussi. Or cela n'est pas. Le prologue, dont l'origine francienne est hors de doute, n'offre que deux traits qui rappelent la langue méridionale du Théophile: *tres* pour *trois* (f° 2: col. 1: vers 21) et *ne* [2]) por *en* (f° 2: col. 2: vers 24).

---

[1]) Après le vers 824, A donne le vers suivant: «et a deu font porter les armes». Bartsch rejette ce vers. Si on l'admet on aura encore une série de trois vers rimant ensemble (voir plus loin). Le vers rejeté par Bartsch répond au texte latin: «lacrymæ animas ad Dominum portantes»; le précédent n'est qu'une répétition du vers 820. Ne vaudrait-il pas mieux rayer le vers 824 et le remplacer par: «qui a deu font porter les armes»?

[2]) La forme n'est pas exigée par la mesure du vers.

Qu'on explique comme on voudra la présence de ces traits isolés dans le prologue, on pourra toujours se demander pourquoi le Théophile montre infiniment plus de particularités dialectales que le prologue. On ne saurait se l'expliquer à moins d'admettre qu'elles se sont trouvées déjà dans la copie de Théophile que le copiste de A a eue sous les yeux.

On ne peut guère supposer que cette copie ait été le remaniement d'un poème français antérieur, car on ne saurait rendre compte alors de ces deux faits: tant de traits dialectaux attestés par la rime et le mètre, et une traduction serrant de si près le texte latin. J'aime donc mieux croire que la langue très singulière de nos copies a aussi été celle de la traduction *primitive*.

La versification.

La légende de Théophile est composée en vers de huit syllabes rimant deux à deux.

Les vers sont faits avec assez de soin, la mesure en est presque toujours juste. Voici cependant deux cas où elle est fautive:

v. 231 «a lui et a toi merci en ren», il faut retrancher *en*.

858 «c'est l'esperance des desperez», je substitue *as* à *des*.

Il y a aussi d'autres vers qui paraissent présenter des irrégularités, mais comme elles peuvent s'expliquer par des particularités de prononciation, nous les étudierons en traitant de la langue du Théophile. Je n'énumérerai pas non plus les cas un peu plus nombreux où le vers est fautif dans une seule copie. Je signalerai pourtant le vers 121 où B a: «en plorant li dit Théoph(iles)», leçon adoptée par Bartsch; A: en ploranz li a dit Théophiles. *Theophiles* assonant avec *soccorres* (2e pers. sing.), il faut lire avec A *li a dit* et changer *Théophiles* en *Théophles* (de trois syllabes), forme qu'on trouve souvent chez *Adgar* (p. ex. aux vers 103—23 de Théophile dans l'édition de M. Neu-

bauer). *Théophiles* est cependant de quatre syllabes aux vers 107 (: ires), 152, 208.

Si le mètre est correct, on n'en peut pas dire autant des rimes. On voit non seulement une grande quantité de rimes dites imparfaites, pour lesquelles M. G. Paris a donné la formule *abt* : *act* (amours : nous = rime imparfaite, amours : court = assonance, voir Rom. 78: 126), mais aussi de véritables assonances. On pourra en juger par le tableau ci-dessous. Il ne comprend naturellement pas de rimes qui s'expliquent sans difficulté phonétiquement, comme *Christ* : *partit*, etc.

Rimes masculines.

a) : *al*) demanda : mortal 154; — *a*) : *ast*) seigna : queisast 904;

al) : *al*) mal : sal (salvum) 871;

e) : *er*) done : penser 60, jeune : moster 841, de : meraviller 834;

e) : *el*) hurte : ostel 111; — *e*) : *ez*) entre : clartez 296, e : assez 347;

er) : *ert*) moster : ert 49; — *er*) : *ez*) e recovrer : plunge 734, crier : venez 805, lever : finez 909; — *et*) : *ez*) bienaurez : avet 932;

ir) : *il*) fil (filium) : oir 469, veir 442; — *ir*) : *is*) soffrir : chautis 386, ovrir : chaitis 585, revenir : vis 635; — *ir*) : *it*) regehir : fit 349;

ir) : *ist*) soffrir : escopist 625, deguerpir : Crist 870;

il) : *is*) fil (filium) : fis 445; — *il*) : *ist*) fil (filium) : Crist 649;

il) : *it*) fil (filium) : dit 713, Avril : resplandit 920;

i) : *ist*) cri : Crist 197, merci : Crist 392, 811, autresi : Crist 930;

i) : *it*) cri : dit 507, ausi : escrit 192, feni (p. p.) : recit 918;

i) : *is*) merci : mis 120, fi : chaitis 547; — *i*) : *in*) respondi : vin 126;

it) : *iz*) esperit : devestiz 659, vit (vivit) : periz 200, vit (vidit) : seveliz 945;

it) : *is*) dit : revertis 175; — *is*) : *if*) Crist : vif 576, 613;

is) : *if*) vis (vivos) : vif 577; — *is*) : *int*) norris : vint 571;

iz) : *ist*) diz (dictus) : mist 768;

or) : *ors*) cor : cors 260; — *or*) : *orz*) seignor : jorz 686;
or) : *on*) seignor : pardon 487, 491; — *or*) : *ons*) seignor : contriccions 631;
us) : *u*) plus : au 212; — *uz*) : *u*) venuz : tu 227, confonduz : vertu 725;
ier) : *et*) mostier : delivret 926;
ei) : *eit*) sei : seit 389; — *ei*) : *eis*) tei : preis 389;
oi) : *oif*) soi : noif 822; — *oir*) : *oit*) avoir : avoit 215;
oi) : *ons*) soi : dons 730;
ouz) : *out*) souz : mout 924.

Rimes féminines.

A: Diable : traire 280, chartre : arse 907, larmes : plaies 820, saches : essaies 470, veraies : overtes 860, arme : salve 273, arme : garde 629, larmes : fames 910, avance : ventre 457.
E: Perse : deserte 2, arcevesques : pece 58, lettres : arcevesques 36, requerre : estre 439, segles : greve 397, trist[esse] : tenebres 427 (v. p. 4), remeie : baptesme 593, concience : egleise 452, femes : lettres 798, diomeine : egleise 764, lermes : preieres 788, remembre : rendre 92.
I: chaitive : prise 333, vive : mie 814, dire : meravilles 887, prophecie : Jerosolime 306, visire : dignes 63, sire : meisme 173, disciples : princes 516, sovigne : virge 865.
O: omes : bones 746, misericorde : gloire 847.
U: geunes : vesiles 255 (A vezues).
Oi: gloire : recoivre 780 A., voilles : quieres 465 (B quiers).

Quant aux mots féminins, on voit tout de suite que la plupart présentent de pures assonances. Si *larmes* rimant avec *fames* peut être rangée dans la catégorie des rimes imparfaites, cela ne saurait être le cas pour *princes* : *disciples.* Il ne faut pas oublier que chez la plupart des auteurs les mots féminins forment beaucoup plus souvent des assonances que les mots masculins.

Cependant, dans notre texte c'est l'inverse qui arrive; le nombre des rimes irrégulières masculines l'emporte sur celui des rimes irrégulières féminines. Si ces rimes

masculines sont régulières, on peut conclure à l'amuïssement de presque toutes les consonnes finales: *s,* le *t* en position forte (plus : au, cri : dit), *l* (ostel : hurte), *n* (vin : respondi), *r* (done : penser, regehir : fit). Ces consonnes (à part l'*s* de flexion, cas tout spécial v. M. Suchier Aucassin² p. 84), s'écrivent sans exception dans les textes des XIIe et XIIIe siècles et comptent toujours à la rime. Les seuls exemples que je connaisse de leur amuïssement sont *otroit* : *roi* dans Philippe Mousket, exemple cité par M. Link (Ueber die Sprache der Chronique rimée etc., p. 22—3), *di* (dictum) : *meidi* dans la *Guerre de Metz* (Str. 83), et *devant-di* dans une charte vermandoise (Neumann: Laut- u. Flexionslehre p. 103). Quant aux finales *n* et *r,* leur chute n'a pas eu lieu au moyen âge, au moins en français.

Il faut remarquer que dans le lyonnais on trouve réellement des traces de l'amuïssement de toutes les finales qui viennent d'être énumérées: *s* (excepté l'*s* de flexion qui reste ici plus longtemps qu'en français), *t, l, r* (devant une consonne), *n* (Zacher Beitr. Lyon. Dial. 42 sqq.). Des rimes telles que *fil* : *veir, vin* : *-i, dit* : *regehir* pourraient donc représenter la prononciation lyonnaise.

Cela serait d'autant moins surprenant que d'autres particularités dialectales dans notre texte rappellent le lyonnais. Mais les assonances féminines ne se laissent pas expliquer de cette façon; puis, la maladresse du rimeur est assez grande pour qu'on hésite à considérer ces rimes comme conformes à sa prononciation. Son peu d'habileté se trahit surtout de deux façons:

1) Il aime à faire rimer trois, quatre ou six vers sur la même voyelle. Voici la liste de ces vers:

e: 59—62, 398—21, 352—5, 392—5, 726—9, 769—32, 789—92, 825—8;

i: 174—7, 184—7, 385—91, 416—19, 576—9, 582—5, 606—9, 655—61, 669—73, 712—15, 749—51, 899—912, 915—20;

i—e: 235—41, 505—8.

ai (ei): 364—7, 676—9.

a: 636—41.

ie: 326.

En somme, nous avons 31 «séries», la plupart se composent de quatre vers; deux sont de trois, et cinq de six. C'est incontestablement beaucoup dans un poème aussi court que le Théophile. On ne trouvera guère d'exemples de ce phénomène que chez certains poètes anglo-normands p. ex chez l'auteur anonyme de l'Evangile de Nicodème. On serait tenté de voir dans notre poème le remaniement d'un texte antérieur en laisses assonancées, si l'accord étroit déjà signalé entre la traduction et l'original ne forçait à renoncer à cette hypothèse.

2) Il fait très souvent rimer un mot avec lui-même ou avec un mot presque identique, voir les vers 42 (ere : ere), 65 (arcevesques : evesques), 167 (estre : estre), 818 (font : font), 497 (fust : fust), 596 (dit : dit), 155—6 (ci : ici).

En présence de ces faits, je n'ose ranger le traitement des consonnes dans les rimes parmi les traits dialectaux; le plus prudent est, à mon avis, de ne pas tirer des rimes du Théophile d'autres conclusions que celles qu'on tire d'un poème en assonances.

J'ai dit plus haut que le poème est en vers rimant deux par deux. Mais il y a une petite restriction à faire. C'est qu'on rencontre deux strophes de *trois* vers qui ont la même rime: vv. 155—7 *ci* : *ici* : *respondit.* Ou bien, le dernier mot se rencontrant aussi sous la forme *respondiet,* on pourrait le faire rimer avec *forjugie* et *quiert* des vers suivants; en tout cas trois vers riment sur la même voyelle; vv. 732—34 *plungez* : *pechez* : *recovrer.* Il est possible que les passages soient à corriger; le vers 733 n'est pas exigé par le contexte; rien n'y correspond dans le texte latin. Mais il me paraît difficile de rayer aucun des vers 155—7. Notons que le poète anglonormand cité tout à l'heure offre en grande quantité des strophes semblables.

La Langue.

Le plan des recherches sera, en gros, celui d'autres travaux semblables. Je prendrai pour point de départ les formes et les sons latins pour étudier le développement qu'ils ont eu dans notre texte. Je distinguerai naturellement les faits linguistiques attestés par la rime et la mesure du vers de ceux qui ne le sont pas, les premiers ayant sans doute, au moins pour la plupart, appartenu à l'original [1]). La description des seconds accompagnera la discussion des rimes et du mètre. De cette manière je crois mettre mieux en relief l'accord ou la divergence qu'il peut y avoir entre la langue du texte primitif et celle des copies.

Ce sont à peu près uniquement les formes de flexion et les sons que j'ai étudiés ici. Les phénomènes qui relèvent de la syntaxe, sont à peine mentionnés. Voici pourquoi: d'abord le texte est une traduction en vers, faite par un homme qui ne paraît pas avoir été des plus habiles dans son métier, et qui, comme on essayera de le démontrer plus loin, n'écrivait sans doute pas dans son propre idiome; son style a dû s'en ressentir et ne peut guère se bien prêter à l'étude de la syntaxe, c'est-à-dire de ce que la langue a de plus intime et de plus libre. Puis, la question qui nous intéresse particulièrement ici, celle du dialecte du poème, peut difficilement, dans l'état actuel de la science, être éclaircie par la syntaxe. J'ai donc cru pouvoir me dispenser de toute recherche sur les faits syntactiques. Un ou deux traits seulement qui m'ont paru particulièrement dignes d'attention, seront signalés en leur lieu dans le chapitre de la Flexion.

---

[1]) C'est surtout la rime qui est importante à cet égard; la mesure l'est beaucoup moins. On n'a qu'à comparer les variantes d'un texte pour voir combien il était facile aux copistes d'altérer la forme d'un mot, tout en conservant au vers sa mesure, au moyen de quelque cheville.

Voyelles.

A) Voyelles toniques.

I. Voyelles toniques non suivies de yod ou d'une nasale.

A.

A libre: a) non précédé de yod. La notation presque constante de nos manuscrits est *e;* les seules exceptions sont *neis* (= natus) au vers 385 et *volunta* dans A v. 207. *Neis* n'est peut être qu'une graphie inverse; les copistes qui écrivaient parfois *e* pour *ei* (= $\bar{e}$ lat.), auront écrit *ei* pour *e.* L'absence presque complète d'une notation *a* est d'autant plus surprenante que, dans notre texte, *a* atone latin est très souvent rendu par *a.* On sait que les dialectes qui conservent *a tonique,* conservent aussi *a atone. Volunta* se trouve en rime avec *manda* (mandavit). C'est là une espèce de rime que je voudrais appeler «hybride»: *volunta* et *manda* appartiennent à des domaines différents. On peut douter si la correction de Bartsch *(a mande* pour *manda),* quelque légère qu'elle soit, est juste, puisque, comme on le verra, le texte présente encore d'autres cas analogues.

b) précédé de yod. Les manuscrits ont indifféremment *e* et *ie; e* se trouve surtout après *ch* et *g* comme en français moderne. Deux fois nous rencontrons *a: pechares* v. 546, *pidia* v. 808.

Dans les rimes, il faut constater tout d'abord les cas très fréquents où *e* (= a) rime avec *ie* (ou *e*) sorti de la combinaison *palatale + a,* ou, ce qui revient au même pour le français, avec *er* et *ier* de *-arium*

pechez : ordenez 54
plongies : supplantez 343
moster : conte 792
reneie : done 595
pechere : salvere 275

estrangee : emblee 335
baillees : saellees 776, 794
chere : frere 815
manere : salvere 950.

J'ai omis *iniquité* : *pechie* 654, parce que *pechie* rime peut-être en *i* avec les vers suivants (voir p. 14).

C'est bien tard qu'on voit apparaître des rimes *ie* : *e*. Pour le francien on en trouve des exemples sporadiques de la fin du XIIIe siècle. Certains poèmes anglonormands, au contraire, en ont de la moitié du XIIe siècle.

En provençal les rimes que je viens d'énumérer, seraient irréprochables, sauf trois: *moster* : *done, manere* : *salvere* où *e* rimerait avec *a,* et *chere* : *frere* qui différeraient quant à la voyelle atone (comme aussi *manere* : *salvere*).

Les rimes *moster* : *done, manere* : *salvere* ne conviendraient pas non plus, et pour la même raison, au dialecte lyonnais, dans lequel, selon M. P. Meyer, serait écrit le manuscrit A. De plus les mots *chere* : *frere, pechere* : *salvere, pechez* : *ordenez, plongiez* : *supplantez* ne peuvent avoir le même son dans ce dialecte; un trait qui lui est distinctif à lui comme à tout le groupe auquel il appartient, consiste justement en ce que *a* précédé d'une palatale et suivie d'une consonne devient *ie,* tandis que *a* pur reste. On aurait *chiere* : *frare,* etc. [1]).

Les participes féminins en *ata* (baillees, estrangee, saillees, emblee) présentent un cas quelque peu différent. Car pour ces formes la terminaison était anciennement la même, que la voyelle tonique fût précédé ou non d'une palatale; les cas sans *s* de flexion se terminaient en *a* (= ata, atam), les autres en *-ees (-atas).*

Seulement dans le dialecte moderne l'*a* exposé à l'action assimilatrice de la palatale prend un son plus ouvert que l'a pur, qui se change très souvent en *ô* (o très fermé). Cette différence de timbre a dû exister toujours. Ce n'est donc

---

[1]) J'ai puisé mes renseignements sur le lyonnais dans les travaux de M. M. Philippon (Romania 84, 87; Revue des Patois I, II), Clédat (Revue des Pat. I), Zacher (Beiträge zum Lyoner Dialekt). Lorsqu'il s'agit de faits très connus, je crois inutile de nommer mes sources.

que dans des poèmes du centre et de la partie occidentale de la France que les mots indiqués peuvent rimer ensemble.

Mais il y un autre fait qui rend la question plus compliquée. Si d'un côté nous avons vu *ie* rimer en *-e,* nous le voyons aussi rimer en *-i:* pechie : mie 651, prophecie 511. Peut-être faut-il ranger ici pechie 654 qui peut rimer avec le mot précédent *(iniquité)* ou avec le suivant (turbil); dans ce dernier cas on aurait une de ces petites strophes de trois vers dont nous avons parlé. Notons aussi *repairie* (iata) : *Marie* 699.

En lyonnais moderne *peccatum* est représenté par *pechia, mica* par *myá* (Revue des Patois II: 28), ces deux mots auraient donc pu rimer ensemble. Mais *prophecia* ne peut guère être accentué sur l'ultième, parce que *ia* primaire se réduit à *i,* non à *yá.*

Pour qu'une rime telle que *pechie* : mie, prophecie soit juste en français il faut non seulement qu'on ait prononcé *pechi* (ou pechíe), mais aussi que l'*e* atone ait disparu (ou cessé de compter pour syllabe). À une certaine époque et dans certains dialectes ces rimes apparaissent en effet, bien que très rarement (Foerster: Venus la Déesse p. V, Horning: Zeitschrift 87: 415). On les trouve surtout chez les poètes de l'Est, qui ne font pas rimer *ie* : *e.* Cela est assez naturel, puisque la rime paraît indiquer un rétrécissement de *ie* en *i,* dû à une accentuation *íe* ou, comme le veut M. Horning (l. c.), à une assimilation regressive de l'*e* à l'*i.*

Dans des poèmes anglonormands les rimes en question seraient très fréquentes selon M. Rolfs (Romanische Forschungen I: 215). Mais les exemples de M. Rolfs ne sont pas probants; pour deux d'entre eux il peut s'agir du non-accord du participe passé; *pitie* rimant avec *mie* est peut-être de trois syllabes, comme l'est assez souvent *moitie.*

Nous parlerons plus loin des conclusions qu'on peut tirer de ces rimes pour la localisation de notre poème.

A entravé. Ce son reste pur. Je n'ai trouvé qu'un seul exemple de *ai* pour *a; pais* (pas) au vers 869. Ce continuateur de *a* entravé est fréquent dans les dialectes de l'Est.

Dans la combinaison *a* + *l* le dernier son se vocalise,

on a toujours *aut, autre* etc. C'est seulement à l'atone que *l* tombe sans laisser de trace, *atresi* A 64. *Au* à la tonique, *a* à l'atone paraît être le développement normal pour certains dialectes de l'Est (Apfelstedt: Der Lothringer Psalter § 80), et dans le patois de Coligny, à en juger par le vocabulaire dressé par M. Clédat (Rev. Pat. pp. 162): até (autant), mais *otron*. La rime ou plutôt l'assonance *arme* : *salve* v. 273, ne prouve pas la chute de *l* ou de *u*.

E fermé (*ē*, *ĭ* lat.).

ẹ libre. Les manuscrits offrent cinq graphies: *ei, e, oi, ai, i,* dont les plus fréquentes sont *ei* et *oi;* ces deux sont en nombre égal. *E* se trouve aux vers 392 poer (B -oir), 437 me (B moi), 560 poer, mover 377 (B -oir), avet 932 (B avez), *i* se montre le plus souvent aux imparfaits en *-eba:* disit 901 (B e), gisit 902 (B e), disie 226 (B disoit), vi (= via) 424, ti (= te) 122.

ai : *avai* 738.

Au premier abord les rimes paraissent indiquer que toutes ces notations diverses ont appartenu à l'auteur du poème.

1) *oi* : voies : oies (= audias) 136, gloire : recoivre 780.

La dernière rime n'est pas assurée, B fait rimer vanité : recouvrer, A écrit : recoiiẹrurer, ce qui trahit une hésitation entre *recoivre* et *recouvrer*. Les deux leçons offrant du reste le même sens, il est impossible de dire laquelle est la meilleure.

Quant à *voies* : *oies,* il ne faut pas perdre de vue que les deux verbes sont trop affinés tant pour le sens que pour la forme pour qu'une attraction analogique soit tout à fait inadmissible. Si ces deux rimes nous laissent dans le doute sur la question de savoir si l'original a possédé *oi,* il y en a deux autres plus décisives à cet égard: *avoit* : *ot* (= habuit) 523, *vout* (voluit?): *soit* 72. Ici *oi* rime avec *o,* la forme originale a donc été en *-oit* (ou *ot*), non en *-eit.*

2) *ai* : *avai* (habebat): *renoiai* 738. Dans cette rime on a d'abord à observer la chute de l'*e* atone de la première personne de l'imparfait, phénomène que l'on peut signaler

dans plusieurs textes du XIII[e] siècle (Tobler: Versbau p. 38), mais dont je ne connais aucun exemple dans des textes lyonnais. Si le second mot est le parfait, nous avons *ai* en rime avec *oi*. Ces sons se confondent en effet dans les rimes chez plusieurs poètes français de la seconde moitié du XIII[e] siècle; dans la plupart des cas on a peut-être affaire à une prononciation dialectale (cf. M. G. Paris Rom. 82: 608). Il ne faut pas, du reste, attacher trop d'importance à la rime isolée que nous venons de citer, d'autant plus que l'imparfait ne serait pas absolument inadmissible au second vers.

3) *e:* essaier : mover 377
veer : effacer 825
bienaurez : avet 932.

J'écarte la rime *poer* : *accorder* 393; la leçon de B *pooir* : *toy* convient aussi bien au contexte que celle de A.

En français propre ces rimes n'apparaissent guère; là il ne peut être question d'une réduction de *ei* à *e:* elles ne seraient possibles dans ce dialecte qu'à l'époque où *oi* sonnait *oẹ́*, et *e* de *a*, *ẹ*.

En lyonnais *a* tonique ne devient *e* que lorsqu'il est placé entre un yod et une consonne. Cela est en effet le cas pour *essaier* et *effacer,* mais on ne saurait dire si *e* de *ẹ* libre a jamais dans ce parler eu le même son que *e* de *a*. Que faire, du reste, de la rime *bienaurez* : *avet?* *A* précédé de la combinaison *-ur* ne se change en *ie* que dans quelques dialectes de l'Est, le franc-comtois et le lorrain; en lyonnais il paraît persister (cf. W. Meyer: Grammaire des Langues Romanes I: 238—9). Il me semble assez peu probable qu'un dialecte d'un développement normal ait pu fournir de telles rimes.

i) vi : *chaitis* 425, *lise* : *avie* 796. La première rime est la plus importante; elle nous montre que l'*ẹ* en hiatus latin (via) est devenu *i*. Ce phénomène paraît se présenter seulement dans des dialectes du Midi. Les textes lyonnais offrent fréquemment *vi,* la Chrestomathie Provençale de Bartsch nous donne des exemples de *vio, via.* Quant à la disparition de la voyelle atone, il en sera parlé plus loin.

La seconde rime *lise* : *avie* prouve que *habebat* a donné *aveie* ou *avie,* non *avoie,* puisque l'existence d'une forme **loise* n'a jamais été signalée.

L'auteur a-t-il connu *ei* de *ẹ?* Il est impossible de le décider; la rime *preie* : *creie* ne nous dit pas s'il faut lire *croie* ou *creie.* Tout ce que l'examen des rimes nous apprend sur le traitement de *ẹ* libre dans notre texte, c'est qu'il est représenté par *oi* (ou *o*) et, dans certaines conditions, par *i.*

Précédé d'une palatale *ẹ* donne pour notre poème *i* comme dans tous les dialectes français, même ceux où *ę* + *i* ne donne pas *i; merci* : *iqui* 327, *Christ* 392, *mis* 120. La dernière rime n'est pas probante, parce que l'auteur a peut-être connu les deux formes *mes* et *mis.* Il faut aussi signaler *ancis* v. 937 (= ancois) et *recivre,* la forme phonétiquement régulière de *recipere.* Je n'ai rencontré cette forme que dans des textes lyonnais, où elle est presque de règle (voir les documents publiés par M. Philippon dans la *Romania* 84: p. 570 et suiv.)[1]). Aucun de ces mots n'est attesté par la rime: *recit* rimant avec *despit* au vers 350 ne prouve rien; il est du reste douteux si l'on a affaire ici au présent de *recivre.*

Le participe passé de *prendre* est *preis* rimant avec *tei* (te) au vers 389, ce qui peut aussi signifier *ti* : *pris.* La forme analogique *pris* est exigée par la rime au vers 670 (paradis : pris). *Preis* et *meis* (missus) sont fréquents dans les textes lyonnais.

E entravé. Les rimes ne nous indiquent pas si ce son s'est confondu avec celui de *ę* entravé; la rime *met* : *est* aux vers 74, 132 ne prouve pas nécessairement l'identité des voyelles *ẹ* et *ę,* car elle se retrouve chez le poète franc-comtois Prioraz, dont le dialecte distingue les sons en question[2]).

A en juger d'après le patois de Saint Genis-les-Ollières, le lyonnais traite *ẹ* entravé de la même façon que *ę* entravé.

---

[1]) *C* + *ẹ* donne *ci* en lyonnais aussi bien qu'en français, excepté devant une nasale: *racemum* est *raisęn* dans le patois de Saint-Genis (Revue des Pat. II: 27).

[2]) Wendelborn: Sprachliche Untersuchung der Reime des Végèce des Prioraz von Besançon p. 16.

E + *l* suivi d'une consonne donne *eu;* le Théophile a partout *euz, ceuz,* non *iauz, ciauz* comme le picard et le wallon (v. M. Suchier Aucassin p. 67, M. Wilmotte Rom. 88: 550).

E ouvert (*ĕ* lat.).

E libre. L'assonance *pece* (= pièce): *arcevesque* paraît indiquer la réduction de *ie* à *e.* Mais cela n'est pas sûr; *evesque* est peut-être pour *evisque* (forme influencée par le latin, cf. *ebisque* dans Saint Léger); on aurait donc affaire au phénomène contraire: *ie* > *i.*

An reste *ie* de *ę* ne rime qu'avec lui-même ou avec *ie* de *a.* *De* (= deus) rimant indifféremment avec *e* (= *a* lat.) ou *ie* (de: bonte 726, meraviller 834) est un fait bien connu. De même *jue* (judæus), dont la voyelle se trouve dans les mêmes conditions phonétiques que l'*e* de *deus,* rime avec *necessite* 283, *este* 771. On sait aussi que pendant tout le moyen âge on trouve *ere* (= erat) en rime avec *e* = *a.* Notre texte en offre un exemple aux vers 852, 359. La rime *quiert* : *respondit* (p. 10) ne nous autorise pas à conclure à une prononciation *i* ou *ie,* puisque *respondit* peut être pour *respondiet,* la forme phonétiquement régulière.

Une rime bien étrange est *voille* : *quieres* v. 475. Le seul moyen de l'expliquer serait de supposer une forme diphtonguée *vueilles* (ou peut-être vuelyes), qui pourrait assoner avec *quieres* (voir p. 19). Il se pourrait aussi qu'on eût prononcé *quore* en ancien lyonnais comme dans le parler moderne de Saint-Genis-les-Ollières (Revue des Pat. I: 33); en ce cas *quore* assonerait avec *voilles* (cf. soit: vout au vers 72). Mais le texte est peut-être corrompu ici; les manuscrits ne sont pas tout-à-fait d'accord, et tout le passage me semble un peu obscur.

C'est seulement devant une nasale que notre texte réduit *ie* à *i.* Par contre, nous avons annoté quelques cas du phénomène inverse; *ie* > *e:* cel 688 (B ciel); 384. *Greve* 396, *segle* 397 ne doivent pas entrer ici en ligne de compte, puisque *segle* est un mot savant et que *greve* pourrait être dû à l'analogie des formes atones. En lyonnais, particulièrement dans le patois de Saint-Genis-les-Ollières, la per-

sistance de l'*i* est de règle, soit qu'il apparaisse comme premier élément de la diphtongue *ie*, soit qu'il se montre seul après la réduction de *ie* à *i*, le cas le plus fréquent pour ce dernier parler.

E entravé. Pour ce son nous avons très peu de faits à relever. Le produit roman de *bellus* est constamment noté *beus* par A, *biaus* par B. C'est à peu près le seul point sur lequel les graphies des copies diffèrent l'une de l'autre. La notation *-iaus* se rencontre un peu partout dans le domaine français, *-eus* appartient aux dialectes méridionaux: le provençal, quelques dialectes du Sud-Ouest[1]), les dialectes des environs de Lyon. Pour ces derniers dialectes je m'appuie sur les exemples relevés par MM. Philippon (Rom. 84: 557) et Zacher (Beiträge zum Lyoner-Dialekt p. 26). Le dialecte bressan offre aussi *euz* (Revue des Pat. I: 22), dans les parlers actuels on a *yô* (*o* très fermé), je trouve *byô* dans le glossaire des patois de Coligny dressé par M. Clédat (Revue des Pat. I), *cotyô*, etc. dans le patois de Saint-Genis. M. Philippon croit que ce parler a emprunté le son au français du XVIII[e] siècle.

O ouvert (*ŏ* lat.).

1) *O libre.* Les deux manuscrits s'accordent à écrire partout *ue* dans *cuer* (voir p. ex. 130, 187, 258—65, 349, 832—68—74), *o* dans *pobles* (45, 20, 12, 907). Les rimes présentent des faits contradictoires;

ue : *ie; cuer:* desirrier 643 (A a *desier,* ce qui revient au même)
o : *o entravé;* cor : cors (corpus) 260
pos (potes) : *fous* (follis) 433.

La première rime nous montre un des cas très rares où *ue* rime avec un *e,* ce qui paraît prouver que *ue* n'est pas *ö* (= eu fr.). M. Örtenblad (Etude sur les Voyelles Labiales p. 53) a dressé une liste de rimes semblables, pour la plupart tirées de textes anglonormands et normands. Un

[1]) Ewald Goerlich: Die südwestlichen Dialekte der Langue d'Oil p. 57 (Französische Studien III).

poème continental, mais qui, il est vrai, nous est parvenu dans une copie anglonormande, offre un cas tout-à-fait analogue au nôtre; le roman d'Octavien fait rimer *mulier* : *quer*. Prioraz nous donne *trueve* : *crueve* (crepat) et *trieve* : *lieve* (Wendelborn o. c. 22). M. Wendelborn voit dans ces rimes la preuve d'un changement de *ue* en *ie*. M. Goerlich (Litteraturblatt 87: 490) les explique autrement; selon lui *ö* de *ue* rimerait avec *ö* de *ę* suivi d'une labiale. Il est difficile de dire à quelle explication il faut donner la préférence.

Les anciens textes lyonnais offrent les deux notations *ue* et *o*, l'une à côté de l'autre. Le patois de Saint-Genis a généralement *ou*, lorsque le son est devenu final, ou qu'il s'est trouvé en contact avec une *l* entravée. Dans d'autres cas il paraît rester *ǫ*, excepté devant une *r*, primaire ou secondaire, où il se diphtongue: suer = *soror* et *solum* (= *aire* Rev. des Pat. II: 42). Malheureusement M. Philippon ne donne pas le mot qui nous intéresse particulièrement ici. Selon M. W. Meyer (l. c.) *cor* ne donnerait que *coeur* dans le groupe auquel appartient le lyonnais.

Quoiqu'il en soit, nous nous trouvons devant le fait que l'auteur a connu deux formes d'un seul et même mot. On ne peut guère admettre que toutes les deux aient coexisté dans son dialecte. L'adhérent le plus résolu de la phonétique syntactique n'oserait sans doute pas avancer qu'un mot tel que *cor* ait été traité d'une manière différente suivant des positions différentes dans la phrase. Il faut donc s'arrêter à la conclusion que, si, en effet, l'auteur a écrit les rimes en question, c'est qu'un autre dialecte lui aura fourni l'une des deux.

Quant à la rime *pos* : *fous*, elle s'explique plus facilement: l'*ou* de *fous* peut très bien avoir la valeur qu'il a actuellement en français; *pos* a pu recevoir le même son par analogie avec les syllabes protoniques du verbe. En lyonnais *potest* donne *pou* (ici *ou* est probablement dû à un développement phonétique cf. plus haut); le produit lyonnais de *follem* a également *ou* : *fou* (Rev. des Pat. II: 41, 43).

2) *O entravé*. Nous venons de voir que *ǫ* libre rimait

avec ǫ entravé. Nous allons voir maintenant que *ǫ entravé* rime avec *o fermé,* libre ou entravé[1]).

Voici les rimes:

603 peschaors : cors (= corpus)
599 misericors : plors
465 socor : acort (accordo, A *acor,* B *acort*)
423 socors : cors *(cor, corpus* ou *cursum?)*

Pour la dernière rime les manuscrits présentent une divergence curieuse:

B a pour leçon:

C'est la virge qui fait socors
à ceuz qui li vignent lo cors.

C'est le texte que donne Bartsch. Les mots *lo cors* ont ici le sens de *tôt.* Au lieu de *li vignent* A porte deux mots très illisibles que Bartsch interprète par *li limont.* Selon M. A. Nordfelt qui, sur ma demande, a collationné le passage, il ne serait pas impossible de lire *li livront.* Or dans ce cas on a évidemment affaire à *cors* de *cor* ou de *corpus.* Le passage correspondant chez Paul Diacre: «verum confugium ad se concurrentium» parle un peu en faveur de la leçon de B. En tout cas, la rime n'est pas assurée. Mais les autres que nous venons d'indiquer, le sont.

Ǫ libre et ǫ entravé ont donc d'après notre texte abouti à un seul et même son qui était ou ọ ou ǫ. Y a-t-il eu des dialectes où ce fait se soit produit? Le texte franc-comtois Ysopet fait rimer: *sǫte* : *tọte,* etc. (Altfr. Bibl. VI: xxxii). Si l'on peut se fier aux renseignements que donne le glossaire du patois de Montbéliard publié par M. Contejean, les deux sons auraient dans le parler actuel changé de place, pour ainsi dire, de sorte que l'ǫ latin est devenu *ou* (= ou fr.), l'ọ latin a pris le son de ǫ.

En lyonnais moderne nous voyons se produire à peu près le même phénomène: d'un côté fôr = *fortem,* côr = *corpus* (ô désigne un son plus fermé qu'en français), de l'autre *bor* = *burg,* for = *furnum* (o = o ouvert fr.) (Revue des Patois I: 201, II: 43). En ancien lyonnais ǫ est toujours

---

[1]) Ǫ entravé et ọ libre ont le même son dans Théophile (cf. jorz: seignor 687).

noté *o*, excepté devant *s* où, ici comme ailleurs, on rencontre parfois *ou*, *ọ* est à bien peu d'exceptions près rendu avec *o* (voy. Zacher o. c. 32). Ces sons ont-il pu se confondre à quelque étape de leur développement? Si cela était possible, on ne voit pas bien pourquoi *fôr* et *for*, dont les voyelles, quant aux consonnes voisines, se trouvent dans les mêmes conditions phonétiques, n'ont pas fait route commune.

Qu'on n'allègue pas ici le cas de *seignor* et *tor* qui après avoir rimé ensemble ont développé différemment leur voyelle, car le cas n'est pas le même. *O* est entravé dans l'un des deux mots, libre dans l'autre, ce qui permet une explication que nous n'avons pas à exposer ici.

Donc *ọ* lat. entravé et *ǫ* entravé n'ont probablement jamais été identiques en lyonnais. Il s'ensuit de là que si un lyonnais s'est permis de faire rimer *ọ* entravé: *ǫ* entravé, cela tient à d'autres raisons dont nous aurons occasion de parler plus loin.

O fermé (*ō*, *ŭ* lat.).

Il ne nous reste plus beaucoup à dire de ce son. La notation de *ọ* libre est généralement *o*, B a quelques exemples de *u* (p. ex. aux vers 487, 649, 685). Signalons la rime *mout* : *souz* qui prouve que la combinaison *ọ* + l n'a pas donné *eu*, ce qui dans le domaine français paraît arriver de très bonne heure.

U (*ū* long latin).

Dans notre poème comme dans presque tous les textes écrits dans le domaine gaulois ce son persiste excepté devant une nasale, auquel cas l'on a parfois *o* (voir plus loin p. 32). Nous avons ici deux rimes bien remarquables. Ce sont: *aventure* : *omecide* 507, *encores* : *juntures* 762.

La première doit être écartée, puisque, comme nous l'avons vu plus haut (p. 4) *aventure* est probablement une faute pour *avoutire*. Reste *encores* : *juntures*. On sait que des rimes de *o* fermé et de *u* sont très fréquentes chez des poètes anglonormands qui notaient les deux sons par un

seul et même signe. Mais ils ne font jamais rimer, que je sache, *o* ouvert avec *u*. Cependant nous avons vu que notre auteur fait rimer *ǫ* avec *ọ;* on ne voit donc pas pourquoi il ne pourrait faire rimer *ǫ* : *u,* si en effet il se permettait la rime *ọ* : *u*. Mais cette rime n'apparaît pas dans Théophile.

II. Voyelles toniques, suivies d'un yod.

A + y.

Ai devient dans notre texte fréquemment *ei* : *farei* (312 B ay), *verrei* 313, *garderei* (ay B) 716, *passerei* 717 et une fois *e* dans le mot *e* (de habeo). Le passage de *ai* en *ei* > e, qui a eu lieu dans la plus grande partie de la France, se montre aussi dans les textes lyonnais du XIV[e] siècle (Rom. 84: 544).

Voici les rimes qui sont de quelque importance:

fait : recet 709	veraie : overte 860
assez : e (habeo) 347	traire : diable 280
Cai (hac): ai (habeo) 160	plaies : larmes 820
ita (sta): fai (fac) 138	saches : essaies 470
enfantai : reneias 575.	Preieres : lermes 788.

Devant une consonne finale, à la première personne de l'indicatif présent de *habere ai* est devenu *e* ou *ei*; il est impossible de dire lequel de ces deux sons est exigé par les rimes, puisque, comme je l'ai dit plus haut, les rimes ne sont pas assez exactes pour que l'on puisse en tirer d'autres conclusions que celles qui touchent au timbre des voyelles. Quant aux consonnes et aux voyelles consonnantiques (j'appelle ainsi le yod et l'u), force nous est de les passer sous silence.

Quant à *e* de *ai* > *habeo,* le traitement de ce mot constitue un cas particulier, d'abord parce que le son en est identique à celui de *e* = *a,* puis parce que le rétrécissement de ai en e n'apparait jamais que dans des formes verbales (*ai, sai,* la désinence du futur, et du parfait qui a été traité de même). La plupart des dialectes français nous offrent aussi *e* dans ces désinences.

Nous avons donc deux cas où l'*ai* est devenu *ei* ou *e:*

dans *fait* et dans *ai* (habeo). Si l'on rapproche la rime enfantai : reneias de celle de e : assez, on pourrait être tenté d'attribuer un son d'*e* à *reneias* (reneies). Si cela est, il faudrait voir dans la rime un accouplement fautif de deux sons disparates, dont on a un autre exemple dans *preieres* : *lermes*. Mais il se peut aussi que l'auteur ait connu et employé deux formes *e* (ou *ei*) et *ai*. Les rimes féminines ne décident pas non plus si l'ai dans traire et essaie avait changé de nature. La seule rime qui pourrait prouver quelque chose à cet égard, serait veraie : ouverte, mais l'e de ouverte a fort bien pu devenir *a* sous l'influence de l'r suivante, de sorte que l'on aurait *veraie* : *ouvarte*. Cet élargissement de *e* en *a* devant *r* est un phenomène bien connu que l'on voit se produire, au moins comme tendance, dans plusieurs dialectes français. Le dialecte lyonnais le connait aussi, bien qu'à titre d'exception (Revue des Patois II: 31).

Des rimes commes *cai* : *ai, ita* : *fai, enfantai* : *reneias* sont assez fréquentes dans des poèmes composés dans l'Est (p. ex. Jouffroi, Ysopet). Elles prouvent ou la réduction de *ai* à *a* ou le passage de *a* à *ai* (*pais* > pas, *ai* > *a* > habet). On sait que ces deux phénomènes ont lieu dans le même domaine dialectal.

Je ne crois pas qu'il faille voir dans l'*i* de *cai, lai* un produit de la gutturale primitive, car les dialectes qui ont *cai,* ont aussi *ai* = *a* français, et ceux où *a* entravé reste intact, ne conservent pas trace de la gutturale. Il faut cependant faire exception pour le lyonnais (et peut-être aussi pour d'autres dialectes méridionaux) qui a *cai* de même que *avoy* (avec), tout en traitant *a* comme la plupart des dialectes français.

E ouvert + y.

La notation générale est *i* excepté pour le pronom féminin que A écrit toujours *lei*. Notons aussi *visere* (senior) dans B v. 49. Cette forme paraît très rare; M. Goerlich (l. c. p. 46) en cite un exemple.

Pour des formes exposées à une attraction analogique

l'auteur paraît avoir connu *ei* aussi bien que *i;* cf.: *preie* (precat) : *creie* (credat) 52; prie : Marie 748. On sait que *ei* (ou oi) se trouve très souvent à côté de *i* chez un même auteur (voy. M. Behrens: Unorganische Lautvertretung p. 42 Franz. Stud. III). La rime *remeio (remedium?):* baptesme 533 ne prouve rien, parce que la notation de A baptisme a fort bien pu être celle de l'auteur, (l'i de ce mot dû à *baptizer* ou à *baptisma*), mais *diomeine* (: dimanche): egleise 764 paraît prouver la conservation de *ei* ou *e*. Il est donc probable que l'auteur a connu deux développements de la combinaison *ę + y:* ei (ou e) qui appartenait peut-être à son dialecte, et *i* qu'il aura emprunté au français. Cela n'est pas surprenant, lorsqu'on considère que plusieurs poètes dont les dialectes n'avaient pas *i* de *iei,* faisaient rimer i (ę + y) = i (i lat.) (voy. M. Foerster Altfr. Bibl. V: xxxiv, Wendelborn l. c. 27; Wilmotte Rom. 88: 556). On sait que *ę + y* devient *i* dans l'Isle de France, en Picardie, en Champagne et dans la plus grande partie de la Normandie. L'ancien lyonnais a généralement ie (Zacher o. c. 24) dans le dialecte moderne lectum donne *lyę;* le patois de Coligny a *lya*.

O ouvert + y.

A l'exception de quelques formes de *poeir,* p. ex. *pois* 469 B, *poscho* 439, *poschant* 458, *ǫ + y* donne *ui* pour notre texte. La diphtongue *ui* est aussi attestée par la rime *nuit* : *celui* 165.

A peu près les mêmes dialectes qui offrent un son autre que *i* pour la combinaison *ę + y,* n'ont généralement pas *ui* de *ǫ + y*. Mais c'est là un point qui n'est pas encore suffisamment éclairci. Le liégois p. ex., qui n'a pas *i* de *ę + y,* paraît traiter *ǫ + y* comme le francien (v. Horning, Zeitschr. IX: 485, Wilmotte Rom. 88: 560). Les anciens textes lyonnais nous donnent *oi, uei* et même *ue* (cuer = corium, huet = octo. v. Zacher o. c. 31, Rom. 84: 547). Le dialecte actuel a *ué* dans *cuęr* (corium), *vuẹ* (hodie), *u* dans *pu* (puis), *ẹ* dans *nẹ* (nuit); *octo* seul donne *ui*. L'*ẹ* de *vuẹ* et de *nẹ* pourrait à la rigueur remonter à l'*i* de *ui* aussi bien que *brẹ* vient de *bruit;* dans le patois de Saint-Genis l'*i* final

se change en *ẹ* (Rev. des Pat. II: 32, 44 et suiv.). Il faudrait une étude plus approfondie du parler moderne pour pouvoir déterminer les sons de l'ancien dialecte.

O fermé + y.

Pour cette combinaison nous avons à signaler une rime bien curieuse. C'est *croiz* : *batuz* 627. Voici les deux vers:

crucefiez fu en la croiz
mainz estendues et batuz.

Les deux manuscrits sont d'accord, mais comme on le voit, le premier vers contient un fu, qui, dans l'original, a pu être au bout du vers: en la croiz crucefiez fu. Il est vrai qu'en ce cas la tautologie que présente le vers (crucefiez en la croiz) serait beaucoup plus évidente; on a de la peine à croire l'auteur capable de la commettre. La rime n'est pas d'ailleurs plus surprenante que *encores* : *juntures*. Notons aussi que *ọ* + *y* donne u dans plusieurs patois de l'Est (Horning Franz. Stud. V: 478).

u + y.

La rime li: ennemi 202 paraît indiquer que la diphtongue *ui* a eu l'accent sur *i*, puisque la forme *li* doit remonter à un *luí*.

III. Voyelles suivies d'une nasale.

A libre. La notation française *ai* se trouve dans notre texte, mais l'*a* reste presque aussi souvent pur p. ex. *vans* 289, *vana* 299, *sanent* 820 (ce dernier mot peut être une forme analogique). Ce son apparaît assez rarement à la rime. Nous n'en avons observé que quatre exemples. Les voici: *main* : *chaucemanz* 896, *humaine* : *devine* 96, *crestians* : *ant* 460, *crestiens* : *veraiement* 723. La première de ces rimes constitue encore un de ces cas qui sont faits pour embarasser la critique. Est-ce *man* (ou *máin*): chaucemantz, ou bien *mẹn* (ou *mẹin*): *chaucemenz*. Je suis porté à croire que c'est une rime de la dernière espèce. D'abord le poète, comme nous le verrons tout à l'heure, distingue généralement *en*

de *an*, puis les rimes *ain* : *an* sont très rares, et les dialectes qui ont *man* pour *main* n'ont pas *-mant* pour *-ment*. M. Wendelborn relève de Prioraz une rime analogue à la nôtre: mainte : rente < rendre (o. c. 18). C'est là le seul cas que je connaisse de *ain* rimant avec *ęn*. Ajoutons que la rime ne serait guère juste chez un poète lyonnais, puisque en lyonnais l'*a* reste *a* devant une nasale. Il est vrai que l'*a* nasal a dans le patois de Saint-Genis un son qui selon M. Philippon se rapproche beaucoup de l'*ę* nasal français. Mais il ne s'ensuit pas de là que le timbre de *-en* et de *-an* ait été le même en ancien lyonnais.

Humaine : *devine*. Si *ai* + *nasale* est *ę* pour notre texte, nous avons *humęne* rimant avec *devęne*. La terminaison *-ine* se change très souvent en *-ęne* ou *ęne* dans des dialectes modernes. Ainsi on a *ęne* dans une partie de la Lorraine (Horning o. c. 39), *ęna* dans les patois de Coligny et de la commune de Vionnaz (voy. M. Gillieron: Etude sur le patois de la commune de Vionnaz pp. 30, 66); le patois de Saint-Genis paraît avoir *ina* (Rev. Pat. II: 33). Mais pour les anciens textes je ne connais pas d'exemple du changement de *ina* en *ena*. Dans Yzopet riment rechaignent (rechignier): plaignent (Altfr. Bibl. V: XXXII), mais ce n'est pas exactement le même cas à cause du yod suivant. Il en est de même des mots cités par M. Breuer (Sprachliche Untersuchung des Girard de Roussillon herausgg. von Mignard Bonn 84 p. 18) et M. Wendelborn (o. c. 22). Il n'est pas du reste trop certain qu'un mot appartenant à la langue de l'église ait suivi le développement phonétique des autres mots en *-ina*. Serait-ce trop hardi de supposer que l'un des deux mots, qui ont un rapport très étroit entre eux, eût été influencé par l'autre, de sorte qu'on aurait *humine* : *devine?* (cf. soverin, mot cité par M. Zacher o. c. 13).

Quant aux rimes *crestiens* : *-ment, ant* nous en parlerons au paragraphe de *ę* + *nasale*.

A entravé + *nasale*. Les notations de nos manuscrits n'offrent rien de remarquable. Les rimes montrent que l'auteur a une tendance très marquée à distinguer *en* et *an*, il y a dix-huit rimes pures (230, 380, 459, 540, 546, 774, 782, 287, 225, 689, 647 (talent), 55, 114, 403, 300, 429, 567,

605), tandis qu'il y en a seulement deux de an et en, refuiemanz : fluctuanz 666, avance : ventre 457. *Penetence* (705, 248) : *fiance, remembrance* ne prouvent rien, puisque les mots en *-entia* ont pu subir l'influence de ceux en *-antia.*

Cette distinction de *en* et *an* est sans doute un trait dialectal: dans le dialecte de l'auteur *en* ne se confondait pas avec *an.*

On sait que dans les dialectes français où *en* reste pur, les participes présents ont toujours *-ant* par l'analogie avec les participes de la première conjugaison en *-antem.* Il n'en est pas ainsi chez notre auteur qui fait rimer *genz* : *correnz* 569, *reneiment* : *dorment* 756 et *plenz* : *fuienz* (pour cette rime voir plus loin) 802. Il y a deux exceptions *grant* : *tenant* 937, *fuianz* : *erranz* 665. Si l'on pouvait se fier à ces quelques rimes, on pourrait croire que l'auteur a connu les deux formes *ent* et *ant.* *Ent* (ente, -endo) est un trait distinctif du provençal. On le trouve cependant çà et là dans des textes anglonormands et poitevins (Suchier Reimpredigt p. 69 et suiv. Goerlich o. c. 118). En ancien lyonnais les formes en *ent* et celles en *ant* se trouvent les unes à côté des autres.

A + u + n entravé. *Habunt* est dans notre texte représenté par trois formes *ont, ant,* et *-ent* dans les futurs. La seule forme qui se trouve à l'intérieur du vers, est *ont.* A première vue il semble que toutes ces formes divergentes soient assurées par les rimes.

1) o : ont : sont 562.
2) a : Crestians : ant 460.
3) e : jugement : paristrent 311.

Les deux dernières formes sont fréquentes dans plusieurs anciens textes du Midi. M. Goerlich en a trouvé des exemples dans les dialectes du Sud-ouest (Goerlich o. c. 26). M. Paul Meyer cherche à localiser le phénomène, il le rencontre dans des documents du Nord du département de la Drôme, dans la *Nobla Leyczon,* dans un texte du Queyras (Hautes-Alpes) et dans le dialecte lyonnais (Rom. 80: 199). À une exception près que j'ai trouvée dans le roman de Joufroi (*ent* = habent v. 620), *ent* n'apparaît guère qu'au futur. M. Philippon (Rom. 84: 555) croit que *ant* et *-ent*

ont un son commun. Si cela est vrai, on aurait de la peine à comprendre pourquoi les scribes ont toujours réservé *ent* au futur et pourquoi les deux sons *en* et *an* se seraient confondus dans ce seul cas. La rime *Crestians* : *ant* n'indique pas nécessairement le son *e,* puisque Crestians peut être un latinisme. Il est vrai que si cette supposition est juste, l'auteur a connu deux formes du mot: *Crestians* et *Crestiens* qui rime avec *veraiment* au vers 723. Il faut l'admettre, tant qu'on n'aura pas trouvé un dialecte qui offre *ent* de *habent* au présent. La rime *ont* : *sont* ne prouve pas que la forme de l'auteur ait été *ont.* Dans les textes du moyen-âge on ne trouve que *sont,* mais il se peut que *sunt* à l'époque de notre poème fût déjà devenu *sant,* la forme lyonnaise actuelle (v. Rev. Pat. II: 226).

E ouvert + nasale.

ę libre. Ce son est noté dans notre manuscrit *ie* : *bien* 230, 305, 828; *i:* vin (impératif) 125, *ving* 160 (3[e] ps pl. B a *vient*) *vinent* 463, *vignent* 423, *suvigne* (subj.) 864, *e* : *ren* 721, *ei* : *veint* 703 (B *vient*).

La désinence *-janus,* qui est traité de la même manière que *ę* + *n* dans les dialectes français, donne: *Crestian (: ant)* 460, *iens* : *Crestienṣ (: veraiement)* 723, *ins* : *Crestins* 663, 675, 806.

Nous avons déjà vu que ie devant une consonne orale rimait en i et en e. Cette diphtongue paraît se comporter de même devant une nasale, car si d'un côté *vint* rime ou plutôt assone avec *norris* et *vin* (impér.) avec *respondi* (aux vv. 570, 125), nous avons d'un autre la rime *bien* : *ren* (rendo) 231. Nous devons ajouter que les rimes in : i ne sont pas sûres, car le passage où se trouve norris : vint (vv. 570—1) est obscur, et les rimes peuvent facilement être remplacées par d'autres (p. ex. *crestins* : *vint* ou *vins?*), aux vv. 125—6 on peut lire *vien* : *respondiet.* *Souvigne* : *virge* 865 ne prouve pas grand'chose non plus, puisque *virgo* a aussi donné *vierge.*

Reste *bien* : *ren.* À moins que *in* ne soit devenu ę̂n, cette rime paraît indiquer que ien n'était pas *in,* mais ię̂n ou ę̂n.

Dans les vieux textes écrits à Lyon on remarque la même confusion graphique que dans notre texte: e, ey et i (Zacher 24, Rom. 84, 545).

Pour le parler actuel M. Philippon ne donne que des formes non diphtonguées *bę̂, tę̂* etc.

Cet *ê* remonte-t-il à un *î* antérieur? M. Philippon écrit *bèn* et *vèsin,* en ajoutant que le son *in* est beaucoup plus ouvert qu'en français, mais il ne nous dit pas bien clairement si *bèn* et *vèsin* se prononcent ou non de la même manière. Le patois ne nous fournit donc aucun moyen de déterminer sur ce point les sons de l'ancien dialecte.

E + nasale.

ẹ libre + nasale. Dans ce chapitre nous traiterons aussi de la combinaison *ẹ + nas. + y,* qui a le plus souvent donné le même résultat que *ẹ libre + nasale.*

Les deux copistes écrivent généralement *ei* et *ai,* A a toujours *ei,* B le plus souvent *ai* p. ex. *pleins* vv. 2—8, 133, 399, 728, estreindre 263.

B offre deux fois i: *encintes* : *repintement.*

Si l'on pouvait être sûr d'avoir affaire à des rimes régulières partout, on conclurait que dans la langue de l'auteur *êi* était devenu *ê.* *Plens* rime avec *fuienz* 802, *enceintes* assone avec *ventres* 531. Je ne connais pas d'autre exemple de *ein* (de *-enum*) rimant avec *en* entravé dans des textes français. Mais ein (e + n + y) et ain (a + n + y) riment avec *en* dans. Benoit de Saint More (voy. Rom. Stud. III: 446), la Vie de Sainte Juliane (au vers 1087) dans le roman de Joffroi (au vers 898 *peindre* (pingere) : *entendre*)[1]) et dans un poème liégeois publié dans les *Memoires de la Société des Savants* (6 : 246). Pour les deux premiers textes et particulièrement le nôtre qui distinguent en de an, on pourrait peut-être admettre que *ein* était devenu *ę̂n.* Dans les textes provenant de l'ouest, (voy. M. Goerlich o. c. 42 et Franz. Stud. V, 365) et ceux écrits à Lyon on trouve à la

---

[1]) Voir pour cette rime MM. Mussafia (Litteraturbl. 81: 60) et G. Paris (Romania 81: 416). M. Dingeldey (Ueber die Sprache des Joufrois, Darmstadt 88) la passe sous silence.



fois *en* et *eyn* côté à côté. Si l'auteur de notre poème était lyonnais, il a donc fort bien pu faire rimer *plens* : *fuiens*.

Nous devons aussi noter que *ein* et *ain* ne sont jamais confondus dans les rimes, ce qui paraît indiquer que les deux désinences n'avaient pas le même son. *A* + *n* ne donnait peut-être pas *ain*, mais *an*.

ẹ et ę suivis d'une nasale entravée.

On sait que ẹ et ę dès l'époque la plus ancienne de la langue ont pris le même son devant une nasale entravée. On peut donc les étudier en même temps. Nous avons déjà montré que notre poète avait une tendance marquée à distinguer *en* de *an* dans les rimes. Ce qui est encore plus remarquable, c'est qu'il fait assoner *e* nasal et *e* oral:

femes : lettres 798
diomenie : egleise 764 (= dimanche)
concience : egleise 462
remeie : baptesme 593 (remedium).

On n'a pas d'exemple de cette espèce d'assonance en français excepté dans la Passion marrimenz : ades Str. 31 (voy. M. Suchier: Grundriss der Rom. Phil. I: 576); elles indiquent une région où *e* devant *n* gardait son timbre, même s'il était voyelle nasale. Dans plusieurs patois l'*n* est tombée sans nasaliser la voyelle p. ex. dans les parlers de Coligny, de Vionnaz et dans une grande partie de l'Est. Mais il se peut que cette absence de toute résonnance nasale soit de date récente et qu'à une époque antérieure les sons en question n'aïent pu rimer avec les sons correspondants oraux. D'un autre côté les dialectes mêmes qui ont actuellement *ê* ne l'ont peut-être pas toujours eu. Ou bien, la nasalisation ne changeait pas tant le timbre de la voyelle qu'elle l'empêchait d'assoner avec des voyelles orales[1]).

Ces rimes ne sont donc pas une preuve décisive contre l'origine lyonnaise du poème.

I + nasale.

In assone en *i* pur:

prophecie : jerosolime 306.
visire : dignes 63.

[1]) C'est ainsi que M. Suchier explique les assonances *î* : *i*, *ô* : *o* (Grundriss I, p. 576).

sire : meisme 173.
prince : disciples 516.

L'*i* suivi d'une nasale doit être resté *i* (nasal ou oral) très-longtemps, il paraît qu'encore au XVIe siècle *in* n'était pas *ę̂* (Thurot: De la Prononciation etc. II: 475 et suiv).

O + nasale.

Ouvert aussi bien que fermé, libre aussi bien qu'entravé ce son s'écrit souvent *u:* p. ex. *bun* 592, *cum (quomodo)* 335, 336 (B *on*) c'*un* (B *on*), *raisun* 92, *felun (on)* 283, *sunt.*

Un pour *on* appartient aux dialectes de l'ouest, à l'anglo-normand et au lyonnais (Zacher 31, 33).

L'assonance *bones* : *homes* 745 prouve qu'ici comme dans beaucoup d'autres textes du moyen âge l'*o* est resté monophtongue au féminin (voir M. Foerster Cliges p. LXV).

Les assonances *on* : *o* oral (seignor: pardon 487, 491; seignor: contriccions 631) se rencontrent jusque dans le XIIIe siècle (voy. v. Feilitzen: Li vers del Juise p. XXXVI). *Dons* (présent du subj.) rimant avec soi (sum) au vers 730 peut être pour *doins.*

U + nasale.

Necunum donne *negun* dans A, *negon* dans B p. ex. aux vers 52, 235, 197, 304.

Au vers 255 B fait rimer *geunes* : *vesiles* (vegilias). La rime qui se trouve dans A: *geunes* : *vezues* est régulière quant aux voyelles, mais M. G. Paris regarde le dernier mot comme suspect tant pour le sens que pour la forme. Si l'on accepte la leçon *vesiles* on aurait *geïnes.* Une forme analogue se trouve en effet dans le Théophile d'Adgar (Altfr. Bibl. IX p. 97):

E quarante nuiz i veilla
od *iuines* e od oreisons.

Ces vers correspondent aux vers 413—4 de notre version:

Caranta jorz issi ita
et autant nuiz que *jeuna.*

Juines se rencontre aussi dans les *Quatre Livres des Rois* (p. 48). Quant à la forme du mot, je l'explique en supposant qu'on aura d'abord dit *giunes* et que plus tard, par une transposition de *i* et *u* qui n'est pas sans exemple, on sera arrivé à *juines.* Mais *juines* paraît être de deux syllabes, tandis que *jeunes* dans notre texte est de trois.

Si la leçon de B est la bonne, il faut donc pour notre texte admettre un passage de *-une* à *-ine* qui a réellement eu lieu dans certains dialectes (cf. Horning o. c. p. 54, Gilliéron o. c. p. 37, Revue des Pat. I: 46). Les poètes anglo-normands assimilent parfois les deux désinences dans les rimes (voir M. Vising: Etude sur le Dialecte Anglo-normand p. 72).

B) Voyelles atones.

A.

Ce son reste souvent pur avant comme après la tonique. Posttonique il devient *e,* s'il est suivi d'une consonne: on a par exemple *arma,* mais *armes.* Notre texte offre en outre trois exemples de *i* après une palatale; *dreiti* (B droite) 424, *beneiti* (B benoite) 479, 583. A ces exemples on peut ajouter *illi* (illa) 621, où l'*i* est dû à un mouillement de *l,* produit par l'*i* tonique.

Ce dernier fait est important. *I* pour *e* ou *a* est, comme on sait, un trait distinctif de presque tous les dialectes qu'on a appelés franco-provençaux. Pour ces dialectes on peut formuler la règle suivante: l'*a* latin posttonique persiste comme son final, il devient *e* quand il est suivi d'une consonne et *i* quand une palatale précède. Sur ce point nos manuscrits sont en accord parfait avec les textes lyonnais.

Voyons maintenant ce que les rimes et la mesure du vers nous apprennent sur le sort de ces voyelles atones. Je donne d'abord les rimes:

vi (via) : chaitis 425
mie (mica) : pechie (peccatum) 650
conchiie (concacata) : renęie (negatum) 586
pechie (-atum) : prophecie 511

preie (-atum) : aïe 183
beneiti (-icta) : respondit 479 [1]), 588
outreie (-atum) : vie (vita) 711
visire (senior) : conseillie (-atum) 77 [2]).

Nous avons déjà parlé de ces rimes, lorsque nous avons étudié la diphtongue *ie*. La question que nous abordons maintenant, est de déterminer le sort de la voyelle posttonique.

La rime qui figure en tête de notre tableau est la plus facile à expliquer. L'*e* atone de *vie* a ici incontestablement disparu. Les autres dialectes qui ont *i* pour *e, ei* ou *oi* [3]) paraissent garder l'atone, au moins dans la période ancienne.

Les vers 77—78, qui présentent la rime singulière *visire* : *conseillie* sont peut-être susceptibles de correction. *Visire* est ici au cas-régime. Comme Theophile offre assez peu d'infractions aux anciennes règles de la déclinaison, au moins pour les mots à accent variable, on sera fort tenté d'introduire la forme régulière *viseignor*. Pour conserver la mesure du vers on peut lire *qu'il* au lieu de *que il*. Le vers 77 peut être remplacée par: *maint des clers conseillie li ont*. On aurait ainsi *ont* assonant avec *-or*. Cela n'est pas inadmissible pour notre texte qui fait rimer *or* : *on* et qui confond ọ et ǫ dans les rimes. La correction est assez simple pour que l'on puisse supposer ici une faute dans nos manuscrits.

Si la rime en question était juste, *sir* assonerait avec *conseilli*. *Sir* (monosyllabe) ne se trouve, à ma connaissance, que dans des poèmes anglonormands (Suchier: Vie de Seint

[1]) Les mss. portent *respondit* (478): *beneiti, esperite* (doublet de *esperit*). J'ai oublié de mentionner ces vers p. 10. Bartsch lit *respont*, qu'il fait assoner avec les mots *misericors* et *forz* des vers précédents.

[2]) Cette rime n'appartient pas à la rigueur ici, où il s'agit de l'*a* atone. Nous en parlerons cependant par la même occasion, puisque le sort des posttoniques *romans* n'est le plus souvent pas lié à leur timbre.

[3]) A part le provençal et le lyonnais où *i* est de règle, on trouve des exemples isolés de *vie* dans le Psautier Lorrain, Ysopet et la traduction de Végèce (voir Altfr. Bibl. V: 147; Wendelborn o. c. 19). Pour le premier texte on a peut-être affaire à un latinisme; dans les deux autres le mot est sans doute de formation populaire (cf. *vie* dans le glossaire franc-comtois de M. Contejean).

Auban p. 37). Le Fragment d'Alexandre a, il est vrai, *fayr* (= facere), mais ce mot a pu être sujet à des attractions analogiques.

Nous avons déjà fait remarquer que les produits de *mica* et de *vita* peuvent rimer en lyonnais avec ceux de *-yatum, -yati,* de sorte que *mya* : *pechyá, outreyá* : *vyá* seraient des rimes parfaitement régulières. Nous ajouterons que dans ce même dialecte l'*a* atone des désinences féminines sans *s* de flexion disparaît: *conchyá* (concacata) pourrait donc rimer avec *reneyá* (renegatum). Mais cette explication ne peut pas aller pour *beneiti* (ou *beniti* de trois syllabes, voir La Vie Saint Gilles XXIII) rimant en *i*. On pourrait penser à cette licence de rime dont on trouve des exemples dans des poèmes composés au Midi, et qui consiste en ce qu'une finale atone rime avec une syllabe accentuée (voy. M. Paul Meyer: La Chanson de la Croisade p. CIX). *Benití* rimerait donc avec *respondit.* Mais le vers 588 aurait une syllabe de trop, et la rime *prophecie* : *mie* ne se prêterait pas à cette explication.

On peut observer que dans tous les mots qui ont ainsi perdu leur finale atone, elle est dans le voisinage d'un yod ou d'un *i* : *prophecie* rime avec *pechie,* mais la désinence *ee* (ata) ne rime jamais dans Theophile avec *e*. Pour un assez grand nombre de dialectes ces mots en *ie* (dissyllabe) ont dû laisser tomber l'*ę* final vers la fin du XIII[e] siècle. Mais les exemples de la chute de l'*ę* de *faite* et d'autres mots semblables sont extrêmement rares dans le français continental. M. Wilmotte en relève quatre dans des chartes wallonnes (Rom. 89: 219). En anglonormand on en rencontre plus souvent; là le participe passé construit avec *être* est fréquemment invariable. Dans les textes lyonnais qui m'ont été accessibles[1]), je n'ai pu trouver la moindre trace de ce phénomène: au féminin ou voit toujours *faite, dite,* etc., jamais *fait.* Je reviendrai sur ce point, lorsque je résumerai les traits dialectaux du Théophile.

---

[1]) Les Visions de Marguerite d'Oingt; Le Carcabeau du Péage de Givors; Les Possessions du Prieuré d'Alix; Le Livre de Raison d'un Bourgeois de Lyon; les documents lyonnais publiés par M. Philippon dans la *Romania* 84.

A l'exception de *joi* 204, *seignorie* 91, *penetence* 531, *esperance* 855, *conchies* (fém.) 377, l'*e* posttonique suivi d'une consonne compte toujours comme syllabe à l'intérieur du vers. *Joi* se trouve déjà chez Benoit de Sainte-More (Settegast: Benoit de Sainte-More p. 58). Il est à noter que chez Benoit comme dans le roman de Joufroi ce mot est du genre masculin. Cela ferait croire qu'on a dit *joi* sous l'influence de *ennui* (cf. aussi *ennuie* v. fr. dont l'*e* final est peut-être dû à *joie*). Nous avons vu que le vers 855 où se trouve *esperance* se laisse facilement corriger. A *penetence* on peut substituer *penence,* comme le propose M. Wilmotte (Le Moyen Age p. 9), ou, encore mieux, la forme lyonnaise *penenci.* Cette correction est confirmée par A qui porte *penencine;* le *ne* final de ce mot est probablement amené par le *ne* suivant. *Concacatas* devrait donner *conchiiees* (de quatre syllabes). On a donc de la peine à comprendre comment, dans notre texte, il a pu être réduit à deux syllabes; au vers 586 il peut en avoir trois. On a peut-être affaire à une faute de copiste.

Dans notre texte, loin de s'élider, l'*ę* final a très souvent sa valeur syllabique devant une voyelle même. Ainsi j'ai compté huit cas où l'élision n'a pas eu lieu, contre neuf où la voyelle s'élide. L'*e* posttonique reposant sur une autre voyelle latine que *a* forme trois fois hiatus avec la voyelle suivante (5, 276, 317), quatre fois l'*e* s'élide (aux vers 86, 339, 383, 429)[1].

On peut dire que comme dans la poésie provençale l'élision est facultative dans Théophile.

La nature de la voyelle paraît n'y être pour rien. Car si les cas où la voyelle remonte à un *a* latin sont plus nombreux, cela tient uniquement à ce que pour les dialectes gaulois la posttonique finale est le plus souvent issue d'*a*. On trouve des traces de ce même phénomène dans beaucoup de textes français du XII[e] siècle (voy. G. Paris Rom. 81: 413) notamment dans un poème français, composé par un Lyonnais, Aimon de Varennes. Dans Ysopet, la traduction de

[1]) Je n'ai compté que les cas absolument sûrs; j'ai aussi laissé de côté les vers où la finale forme hiatus avec *et* (voy. M. Förster: Chev. au Lion p. 279).

Végèce et dans le roman de Joufroi, tous provenant de la partie méridionale du domaine français ces cas d'hiatus s'offrent assez fréquemment.

Il faut cependant remarquer que chez Prioraz on rencontre aussi le phénomène inverse, l'élision de *e* devant une consonne. Cela paraît indiquer que l'*e* avait à l'époque de Prioraz disparu de la prononciation. Si cette supposition est juste, la conservation de l'*e* devant une voyelle s'explique par l'embarras où se trouvait le poète, quand il s'efforçait de se conformer à la métrique d'une autre époque.

A l'intérieur des mots le produit de *a* atone compte comme syllabe à bien peu d'exceptions près: 1) *atorem* : *eor* est monosyllabe 235, 624, 813, 824, 706. Le suffixe *-atorem* paraît s'être contracté presque partout, même dans les dialectes qui gardent l'atone dans d'autres cas[1]). En français l'amuissement de l'e ne semble avoir eu lieu qu'au commencement du XIV[e] siècle, en picard et en wallon vers le milieu du XIII[e] (voy. M. Hossner: Zur Geschichte der unbetonten Vokale München 1886 p. 25).

2) *a* + *i*. *Traitre* est monosyllabe aux vers 885, 444, et rime avec *maistres* au vers 307. Par contre, *traitour* et *traison* sont de trois syllabes (vv. 508, 409). *Traitre* n'apparaît guère qu'au commencement du XIV[e] où à la fin du XIII[e] siècle (voir M. Winderlich: Die Tilgung des Romanischen Hiatus Breslau p. 27). Yzopet, composé à la fin du XIII[e] siècle, a *traïtre,* mais *traitour.*

E, I, O, U.

La notation des voyelles posttoniques qui ne reposent pas sur l'*a* latin est généralement *e* comme en français.

Parfois on trouve les formes méridionales en *o* : *remeio* 341, *fuiont* 701, rendont 799 (B -ent), *sanont* 824 (B -ent), *saipo* (sapiam) 356, *faco* (faciam) 435, *poscho* (possiam) 439, *aouro* (adoro, B -e) 609, *confesso* 622.

---

1) Dans le parler messin on a *mawo* (maturum), mais *u* de *-atorem* (cf. aussi Horning o. c. pp. 16, 48). Ce double traitement paraît tenir à ce que l'*a* de *atorem* devait perdre un peu de sa tonalité à cause de l'accent accessoire portant sur la syllabe précédente.

En lyonnais l'*o* primitif reste, quand les consonnes qui précèdent demandent une voyelle d'appui. Par analogie, l'*o* se montre aussi, comme dans Théophile, dans les formes verbales qui, originairement, se terminaient par une consonne ou un *a* (voir Rom. 84: 554). Ni M. Philippon ni M. Zacher n'ont d'exemple de *o* pour la première personne du présent du subjonctif.

Les monosyllabes élident ou n'élident pas leur voyelle suivant les règles ordinaires (v. Tobler Versbau p. 52). Au vers 507 *de* forme hiatus avec *aventure*. C'est là un fait qui se présente souvent dans des poèmes anglo-normands (voir M. Vising: Etude sur la Versification Anglo-normande p. 62). Les documents lyonnais ne manquent pas non plus d'exemples de cet hiatus; Les Visions de Marg. d'Oingt: *de home* (p. 40), *de inqui* (40, deux fois), *de argent* (74), *de una* (75), *de autres* (91), *de aucuns* (91); *Le Carcabeau* : *de oules* (10), *de amandoles* (9). Ce n'est peut-être qu'une simple graphie; les textes patois élident toujours l'*ę*.

Les pronoms atones perdent l'*ę* dans les conditions connues. *Qui le* est *quil* aux vers 926, 940. Cette contraction semble se rencontrer assez rarement dans les poèmes français après la fin du XIIe siècle. Le dernier exemple qu'en cite M. Gengnagel (Ueber die Kürzung der Pron. hinter Vok. Auslaut) se trouve chez Philippe Mousket.

Contraction : *Reine* est dissyllabe au vers 875. C'est seulement au XIVe siècle qu'on voit apparaître la forme contractée (Winderlich o. c. p. 15). *Crestiens* est généralement de trois syllabes, mais de deux aux vers 570, 827, 806, 873. On sait que la désinence *ianus,* qui aurait dû donner *iens* (monosyllabe) est toujours de deux syllabes en ancien français. M. Zacher (o. c. p. 13) cite la forme *Sabatins* (Sebastianus) qui offre un cas analogue. *Diable* est de trois syllabes 184, 203, 281; de deux 103, 277.

Le produit de *judeus* est monosyllabe au vers 361. L'*Evangile de Nicodème* d'André de Coutances a quatre exemples de la forme contractée.

Le mètre paraît exiger *trinté* au lieu de trinité au vers 939. Ce serait la forme correcte, mais je n'en connais pas

d'exemple et il me paraît douteux qu'elle ait existé. Il vaut mieux supposer une corruption du vers.

Consonnes.

Il ne peut être question ici que des notations de nos manuscrit, les rimes étant, comme il a été dit au début de cet ouvrage, trop irrégulières pour permettre des conclusions sur le traitement des consonnes.

Labiales.

b et *p* intervocaliques deviennent *v* comme en français et en lyonnais. Sur ce point le forézien paraît différer du lyonnais; dans la Coutume de Saint-Bonnet-le-Château qu'a publiée M. Paul Meyer dans son *Recueil* (p. 173), *p* passe à *b* : *trobessa, sabeir*. *Populus* donne *pobles* dans A, mais *poples* dans B (aux vers 12, 20, 907). Au moyen-âge la forme lyonnaise etait *pueblo,* aujourd'hui on dit *puple* = *peuple,* mais *publo* = peuplier (Rev. Pat. II: 42).

L'*f* final est tombé dans *sal* de salvus (au vers 871). Dans des textes français l'*f* final tombe très souvent, probablement par analogie avec le nominatif dont l'*s* amenait la chute de la finale radicale. L'amuissement de l'*f* paraît avoir eu lieu beaucoup plus souvent dans les dialectes du sud-ouest et le lyonnais que dans les dialectes français (voy. M. Goerlich o. c. 97, M. Zacher 49).

Le groupe *py* : *sapiam* donne *saipo* 356 (B saches) M. Flechtner (Die Sprache des Alexanderfragments p. 74) cite *seipe* d'un texte en patois dauphinois du XVI[e] siècle. C'est le seul exemple que je connaisse de cette forme. *Saive* (sapius) dans le Roland et le Cantique des Cantiques est un fait analogue. Seulement il n'est pas certain que l'*i* de ce *saive* ait fait partie d'une diphtongue; il a pu indiquer un mouillement de la consonne.

Dentales.

T placé devant la tonique passe à *d* dans *pidie* 695, 801, 808 *clardé* B 693, phénomène qui paraît appartenir aux dialectes méridionaux (voy. Goerlich o. c. 97, Zacher 49).

D devient *z*, comme en provençal et dans des textes de sud-ouest (Goerlich 86) dans *vezues* A 255 (voir plus haut p. 32). Remarquons en outre qu'on ne trouve pas trace de *ir* = *tr*.

S s'est amui devant une consonne: p. ex. *et* 119 B offre plusieurs exemples d'une graphie inverse: *defest* (= defait) 215 *osfreray* 374, *peschaors* 603, 558.

S simple donne ss dans baissie 181 B, posse A 628, arossa B 692. Ce dédoublement de *s* se montre très rarement dans Ysopet (Altfr. Bibl. V: XXXVII). Les cas de dédoublement qu'offrent les textes lyonnais, ne sont pas de la même nature (voy. Rom. 84: 560 *cussi, assi, dispenssa*).

La voyelle protétique est quelquefois *i* dans notre texte, mais seulement pour *stare* : *iste* 431 (B este), ista (parf, B esta) 412, *ita* (impér.) 137. Les documents lyonnais paraissent se comporter de même; je n'ai trouvé d'*i* que devant le groupe *st* des verbes *ester* et *estre*. Les morceaux en patois publiés dans la *Revue* n'ont pas d'exemples de *i*.

Liquides.

R. A la différence du français l'*r* finale est tombée en lyonnais au commencement du XIVe siècle (Rom. 84: 558). Le copiste de B nous offre un exemple de cet amuissement, lorsqu'il écrit *devenir* pour *devenis* v. 277.

Dans *encorragiez* (B 395) nous constatons le même dédoublement de *r* que de *s*.

Deux r consécutives demandent l'intercalation d'un d, *cordras* 34 *socordra* 328. C'est là un trait lyonnais: on en voit encore les traces dans les formes patoises *codre* = *courre* (Rev. Pat. I: 115), *fiedre* = *ferire* (Rev. Pat. II: 29).

Nasales.

On a une *n* non étymologique dans *nostron (nostrum)* 800, 491 (A *nostre*), 649 (A: *nostron* avec un point sous n), 687 (A nostre) *homen* 28 (B: -e), 623, 797 (B *homent*) et dans *chainsit* (de cadere). *Nostron (vostron)* et *homen* (ou *homent*) sont fréquents dans des textes lyonnais; les pro-

noms possessifs gardent encore *n* (cf. voutron Rev. Pat. II: 44, voutrons pl. ib. I: 114).

Cette *n* est difficile à expliquer: la forme moderne *min* (mea) qui paraît remonter à *mi,* est peut-être un fait du même ordre. M. Cornu (Rom. 86: 134) explique l'n de ce mot par l'influence de la nasale précédente. Cette explication conviendrait peut-être aussi à *homen* (voy. M. Philippon Rev. Pat. I: 25, Rom. 86: 430, Puitspelu ib. 434, W. Meyer Zeitschrift XI: 150). Dans le parler actuel *hominem* se dit *omo.*

Chainsit ne se trouve, à ma connaissance, sous cette forme dans aucun texte lyonnais. Pour l'*s* de ce mot voir le chapitre de la Flexion.

N est tombé devant une palatale dans *besoig* 323 (B *besoigne*) *plugiez* (plumbaticus) A 343. De telles formes se rencontrent assez souvent dans des textes du Sud-Ouest (Goerlich 82).

Groupe mn : *p* est intercalé dans *dampnez* 285, *columpne* (: done; B collempne) 517. Ce n'est pas là un trait dialectal; on trouve dampner etc. un peu partout. Le groupe *mn* se réduit le plus souvent à *m* (lame, femme, damage). Les mots avec *p* doivent être de formation savante. Lorsque, dans la prononciation d'un mot tel que *damnare,* on a voulu faire sentir les deux lettres *m* et *n,* la nasale labiale aura amené l'intercalation du *p.*

N finale disparaît dans *no* (= non), comme en provençal et en lyonnais. Pour ce dernier dialecte Marg. d'Oingt fournit des exemples à chaque page de *no* (= *non*).

Gutturales et Palatales.

C final devient *y* dans *avoy* (avec) 632 B, *emperoi* 363, ce sont là des formes lyonnaises (voy. Zacher 47).

C + a. Une seule fois nous rencontrons la notation picarde et normande *c*: cainsit B 508. Les anciens textes lyonnais offrent les deux notations, *ch* apparaît le plus souvent et appartient au parler moderne.

ce, ci. A a parfois *s* : *ses* pour *ces* 264. On trouve *s* pour *c* non seulement dans des textes lyonnais, mais aussi dans beaucoup d'autres documents de la fin du XIII[e] siècle.

Cy + voyelle. B emploie une notation fréquente dans les textes lyonnais, *cz* : *czo* 209, *czai* 160.

G: Nous avons déjà en l'occasion de citer le mot *vesiles* (= *vigilias*). Au moyen-âge le passage de *g* à *z* paraît être rare. Cependant les copistes italiens qui, comme leurs compatriotes modernes, prononçaient avec difficulté les chuintantes françaises, offrent de nombreux exemples de cette substitution. On trouve aussi *z* pour *g* dans plusieurs patois modernes p. ex. *Zan* = *Jean*. Pat de Bourgoin (dép. de l'Isère; Revue des Patois Gallo-Romans II: 206).

Devant une voyelle labiale accentuée la gutturale reste dans *segur* 137, *negun* 52, 197, 235, 304. Dans les dernières périodes de l'ancienne langue les formes qui conservent la gutturale ne se rencontrent guère que dans des textes du Midi.

Groupe -ocu: le *c* tombe: *leu* 692, feu 291. En parlant de *ọ* j'ai oublié de mentionner que *-ọcu* donne parfois *ue* p. ex. *fue* 384. B écrit presque toujours *fue*. L'ancien lyonnais avait *ues,* mais *ua* (aux cas sans *s* [1]). C'est la règle générale; on trouve cependant aussi la forme en *ue* au cas-régime, probablement par suite d'une attraction analogique (v. Zacher o. c. p. 30).

N + c. Le produit de *c* est écrit *i* dans diomenie = *dimanche* (B diemenie) au vers 763. Je ne saurais dire quel son *i* représente ici. Le mot provençal est *demenge;* un conte en patois lyonnais du commencement de notre siècle a *dimingi* (Rev. Pat. I: 19); la palatale a disparu dans le patois de Saint-Genis: *diumeni.* Plusieurs textes français offrent des formes telles que *diemaigne, diemaine* (v. Godefroy s. v.).

Flexion.

Article.

L'article féminin est souvent *li,* comme dans un assez grand nombre de dialectes français, p. ex. au vers 261, où il est exigé par la mesure. Le lyonnais possède aussi cette forme.

---

[1]) Comp. le traitement que *a* précédé d'une palatale a subi dans le même dialecte.

La forme la plus fréquente du régime masculin est *lo* au singulier, *les* au pluriel; la forme méridionale, *los* se trouve aux vers 440 (B), 441 (A), 635 (deux fois, A), 803 (A).

Les formes féminines du pluriel *de les, a les* ne se contractent pas en *des, as* aux vers 281 (de les mains), 389 (de les tenebres), 746 (de les armes), 568 (a les veilles genz). Ce phénomène ne se rencontre que dans les dialectes méridionaux: dans le roman de Jouffroi, dans la Vie de Sainte Cathérine (Tendering: Laut- u. Formenlehre des Poitev. Katharinenlebens Braunschweig; § 128), dans les documents bressans dont la langue est à peu près identique au lyonnais (Rev. Pat. I: 24) et dans Marg. d'Oingt (p. 61: de les mans). Plusieurs patois de la Bourgogne et de la Lorraine ont des formes non-contractées (M. Suchier: Grundriss I: 559).

Dans les anciens dialectes du Nord la contraction a toujours lieu, sauf quelquefois dans la formule *a le matin,* dont M. Tobler (Versbau p. 31) cite des exemples. L'absence de contraction est peut-être ici due à l'influence de *à la matinee.*

Pour les formes contractées Théophile nous en offre une qui n'a pas encore, que je sache, été relevée dans des textes français: *deuz* 875 (B des). C'est la forme lyonnaise; dans le conte en patois déjà cité on lit en effet *doux* = *des;* les documents bressans ont *deuz* (Rev. Pat. I: 24). Le français *des* a probablement été influencé par *les* (voir M. Schwan: Grammatik des Altfranzösischen p. 118).

Substantif.

La distinction des cas paraît être conservée dans l'original autant qu'on peut en juger d'après la rime et la mesure. Les seules exceptions sont *contes* v. 169 et *visire* v. 78 (v. p. 34). L'étude de la versification ne peut nous renseigner sur le traitement de l'*s* de flexion; les rimes sont trop irrégulières, l'élision des atones finales est facultative. Cependant, comme les manuscrits observent généralement les anciennes règles de la déclinaison, il est à croire que l'original l'a fait aussi. La décadence de la flexion ne commence guère en français qu'à partir du XIII[e] siècle; en lyonnais la

déclinaison paraît être très régulière encore au XIVe (Rev. Pat. I: 24).

Signalons *viseror* (viseignor) au vers 68 B, curieux compromis entre la forme du nominatif et celle de l'accusatif. Un autre mot étrange est *meianeris* (mediatrix) au vers 669; B a *meianemis*. Ce n'est peut-être qu'une faute de copiste; le mètre exige la forme ordinaire *meiaris* (v. M. Wilmotte: Le Moyen Age I: p. 10).

Adjectifs.

Les adjectifs de la troisième conjugaison latine ne prennent pas d'*ę* au féminin: on a toujours *quel,* et *tel,* etc.

Pronoms.

Pronoms personnels. Ce n'est qu'une seule fois (v. 523 B) qu'on remarque la forme lyonnaise *el* (cas-suj.) pour *il.* Nous avons déjà mentionné les formes féminines *lei* et *illi* (voir pp. 24; 33). *Lei* apparaît dans les mêmes dialectes où *ę* + *y* ne se monophtongue pas en *i.* *Illi* semble être propre au lyonnais.

Te donne *ti* au vers 122. La forme en *i* est le plus fréquente dans les textes picards, mais se retrouve aussi ailleurs (Suchier: Aucassin p. 68). M. Zacher relève *assi* (ad se) dans les visions de Marguerite d'Oingt (o. c. p. 52). La leçon n'est pas, du reste, assurée. M. Nordfelt lit *te.*

La forme accentuée du cas régime du pluriel est dans notre texte *euz,* non *lor* comme dans beaucoup de textes méridionaux[1]). On ne voit pas non plus ellos (de illos), qui apparaît souvent dans les anciens documents lyonnais, et qui subsiste dans le parler moderne (Zacher o. c. p. 51; Rev. Pat. I: 115).

Nous avons déjà parlé de l'expression: «ceuz qui li vignent lo cors». On s'attendrait à *à li.* Mais pour certains verbes exprimant l'idée du mouvement, tels que *venir, courir,* etc., la règle moderne n'était pas de rigueur dans l'ancienne langue (voir M. Förster: Aiol p. 435).

---

[1]) Le lyonnais connaît aussi cet emploi de *lor*: on lit *entro lour* dans une charte publiée par M. Philippon (Rom. 84: 585).

Pronoms possessifs. Les formes enclitiques de *meus, tuus* sont *mos, tos,* comme en lyonnais, p. ex. aux vers 678, 719. Pour *nostron* voir plus haut (p. 41). Le patois de Saint-Genis a *voutron,* avec l'accent sur le radical (v. Rev. Pat. II: 44).

Au vers 368 on lit *sa intercession; sa* forme hiatus. Je n'ose décider s'il faut lire *son* ou admettre l'hiatus. *Son* s'emploie quelquefois en ancien français devant un mot féminin commençant par une voyelle (Tobler Versbau p. 51). L'*a* de *sa* ne s'élide pas, au moins graphiquement, dans plusieurs textes anglonormands; les Visions de Marg. d'Oingt offrent *sa ymage* (p. 46), *sa arma* (p. 50)[1]). Cfr le traitement analogue de *de* (p. 38).

Pronoms indéfinis. Au vers 73 A donne: «il le laise, *autrui* i met». Bartsch lit *autre* avec B. Au vers 80 les deux manuscrits ont *autre* dans le même sens qu'au vers 73, c-à-d. «un autre individu». On sait que *autrui* était anciennement d'un emploi beaucoup moins restreint qu'aujourd'hui. Seulement il paraît toujours avoir eu un sens plus général que dans le passage cité: les autres ou le prochain. Je n'ai pu trouver qu'un seul cas analogue au nôtre. M. Gessner (Zur Lehre vom franz. Pron. II: 24) relève dans les Cent Nouvelles Nouvelles le passage suivant[2]): «Monseigneur s'en va ou lit où madame l'attendoit, cuydant y trouver *autruy*» (il s'attendait à y trouver sa femme de chambre). Dans notre texte *autrui* peut, du reste, être corrompu de *autro i* qu'un copiste aura lu *autroi* et changé en *autrui,* croyant avoir affaire à un *oi* dialectal.

Verbes.

Présent.

Indicatif. La première personne du singulier se termine en *e* (ou *o*) aux vers 622 (confesso), 609 (aouro), 729 (preie); la forme regulière (sans atone finale) se lit aux vers

[1]) Il faut remarquer que le lyonnais avait aussi la forme *si* qui, comme l'article féminin *li,* a dû former hiatus (Zacher p. 52).

[2]) Les Cent Nouv. Nouv. (édit. elzév.) I: 53. M. Gessner n'indique ni le volume ni la page.

122, 197. L'auteur a donc employé les deux formes. La formation analogique paraît être de règle pour le français de la seconde moitié du XIVe siècle. Les textes lyonnais, qui sont presque tous de ce temps, ne connaissent pas d'autre forme.

Le verbe auxiliaire *estre* offre une forme bien singulière: *esses* (2 pers. sing.) aux vers 338, 483 où il se trouve dans les deux copies. A l'a en outre aux vers 336, 432. La mesure n'exige pas toujours la forme allongée; ainsi le vers 432 contient le mot *Theophile* qui peut être de trois ou de quatre syllabes, *esses plongie* au vers 338 est peut-être pour *es sosplongie*. Mais aux vers 336 et 483 il faudrait avoir recours à une correction beaucoup plus forte pour substituer *es* à *esses*.

Ce *esses* m'est absolument inconnu pour la période ancienne. Dans le patois de Saint-Maurice-de-l'Exil (dép. de l'Isère; Rev. Pat. II: 279) la deuxième personne du singulier est *esse*. Cette forme doit, selon toute probabilité, remonter à notre *esses*.

Comment l'expliquer? La seconde personne du pluriel est dans le patois de Saint-Maurice *ésso* (j'emploie l'ortographe de l'auteur). Si l'accent porte ici sur la première syllabe comme en français, on pourrait croire que c'est à l'analogie du pluriel que *esse* doit sa finale atone. Cela serait d'autant plus vraisemblable que le *st* primitif (estis) a dans le patois en question fait place à *ss* : *esso* au lieu de *estes*.

Sum donne *sui* et *soi*. *Soi* se lit aux vers 590 (B), 306 (A), 713 (A), 728 (A), etc. Cette forme appartient au domaine méridional; on en trouve cependant un ou deux exemples dans l'Alexis et le Roland.

La troisième personne du pluriel est une fois accentuée sur la dernière syllabe: *removont* (removent) rime avec *font* au vers 830. Ce déplacement de l'accent a lieu dans presque tous les dialectes français.

Subjonctif. Les verbes de la première conjugaison n'ont pas d'*ę* à la terminaison du singulier.

Notre texte présente quelques cas d'un allongement de la forme du subjonctif. Ainsi la forme allongée est attestée par la mesure aux vers 164 (doneise), 179 (aideise), 680

(deignеise de deigner), 550 (*bailleises* qui rime avec *deigneises*); *gardeise* 872 n'est pas sûr, B a *gareisse*. De plus, nous avons deux formes en *-eit* (3e pers.); *remueit* (remutet) 78, gardeit 871. On pourrait, il est vrai, lire aussi *garde* et *remue*, mais comme Theophile n'a pas d'exemple de la forme analogique en *-e*, il est plus probable que *-eit* a appartenu à l'original.

Des exemples relevés par M. Mussafia montrnt que les formes allongées appartiennent au Sud et à l'Est de la France (Zur Præsensbildung im Romanischen). *Oice* ou *oisse* paraît propre au Lorrain. Les textes lyonnais que j'ai pu consulter, n'offrent que *-eit* (et probablement aussi *eie, eies,* à la première et à la seconde personne du singulier, mais je n'en connais pas d'exemples). M. Flechtner (o. c. p. 74) cite des formes dauphinoises en *eise*.

Le subjonctif de *potere* est *poscho* (1 pers., B poisso) 439, *poschant* (B pochant) 458. Les chartes lyonnaises publiées par M. Philippon offrent *poche pochent* (Rom. 84: 564). On sait que le provençal a *puesc* (ind.), puesca (subj.). Le *c* de ces formes serait dû, selon M. Suchier (Grundriss I: 609), à des verbes avec un *c* primitif comme *florisc, nasc.* Les matériaux dont je dispose sont trop insuffisants pour que j'ose décider si les formes lyonnaises peuvent s'expliquer de la même manière.

Imparfait.

L'imparfait de l'indicatif de la première conjugaison est en *oie* et *oit*. La forme lyonnaise en *avo, avet* ne se trouve nulle part; le mètre aussi bien que les rimes prouve que l'auteur ne l'a pas employée. Cela est d'autant plus surprenant que l'*Enfant Juif,* composé selon toute probabilité dans le même dialecte que le Theophile, offre l'assonance *itave* : *honorable* au vers 61. Mais il ne faut pas perdre de vue que la forme méridionale a une empreinte tellement dialectale et se distingue si nettement de la forme française qu'un auteur qui voulait se servir de la langue littéraire, n'aura pas eu beaucoup de peine à l'éviter.

Les imparfaits en *-abam* sont dans les rimes assimilés à ceux en *-ebam:*

crioient : avoient 46
aministroit : sustinoit 16
sonversoit : vivoit 88
menoit : tenoit 152.

L'assimilation des deux imparfaits a eu lieu, comme on sait, dans toute la France, excepté dans la partie occidentale et méridionale. L'anglonormand offre des exemples très rares de la confusion des deux formes (Rom. 83: 200).

Nous avons déjà parlé des trois représentants de *eba* qui se montrent dans nos manuscrits *-oit, et, it* (v. p. 17). Ajoutons que l'*Enfant Juif* fait rimer *avie* : *Marie* v. 20. Le dialecte de ce morceau étant dans ses traits essentiels identique à celui de Theophile, il est à croire que les formes en *i* ont appartenu à l'original de ce dernier poème. Elles sont, comme on sait, propres aux dialectes méridionaux.

Avie (3 sing.) rime avec *lise.* A moins que l'*e* finale du dernier mot ne soit tombé, *avie* doit être de trois syllabes, de même que dans l'*Enfant Juif,* où il rime avec *Marie.* Mais à l'intérieur du vers les deux textes ont toujours *avit* de deux syllabes. Dans Theophile A porte *disie* au vers 226, mais le mètre exige une forme dissyllabe: *disit* ou *disoit* (la leçon de B).

Je n'ai pas réussi à trouver des formes en *ie.* Marguerite d'Oingt a un seul exemple de *avit* (p. 71; M. Zacher ne mentionne pas cette forme), trois de *ivet, ievet* : *sentivet, metivet, sentievet* (Zacher p. 55). Les textes en patois ne fournissent pas non plus de renseignements sur le rapport des deux formes (ie, it) de notre texte. Le parler bressan a *iva* (1 sing.) et *ive* (3 sing.), formes qui représentent le latin *-ibam, -ibat.* Le vieux conte en lyonnais a *disiet, sintiet, fesiet, ayet.* Dans les *Roffoles in Patuais Liyonnais* de M. Puitspelu (Rev. Pat. II: 226, 302) nous lisons *faisié* (je reproduis l'ortographe de l'auteur), *avié* et *ayet.* A en juger d'après les trois derniers exemples, il paraît que l'accent a porté sur l'*e.* Cette désinence *ié* (avec l'accent sur l'*e*) serait-elle produite par une confusion de *íe* (= ive) et de *et* (= eit > ebat)? Ou bien *ayet,* qui a bien l'air d'avoir été formé de *ay* (de *ayant*) et de *et* (= eit), a-t-il influencé les autres verbes? Quant à *avit* qui se trouve dans nos manus-

scrits et dans Marg. d'Oingt, j'ai de la peine à y voir une graphie inverse (*i* pour *ie*). On aura peut-être dit *avie* (1 sing.), *avit* à l'analogie de *aveie, aveit.*

Parfait.

Première conjugaison. La troisième personne du singulier se termine en *a* et *et.*

1) *-a* rime avec *a* de *habet* aux vers 263, 135—40, 252, 256.

2) *delivret* : *mostier* 926, *poiet* : *ressurreit* 631.

Au premier endroit B donne *de lui est,* ce qui n'a pas de sens; au second les deux manuscrits sont d'accord, sauf pour la graphie: A écrit *ressureut,* B, *poet.* *Ressurreit* est probablement *ressurexit* (c'est justement le mot qu'emploie Paul Diacre dans le passage correspondant). L'*Enfant Juif* présente une rime parfaitement sûre: *mostier* : *demandet.*

Les parfaits en *-et* appartiennent, comme on sait, au provençal et au lyonnais (Zacher p. 56). Marg. d'Oingt a *et, -iet, eit* (aventeit 57). Quelques anciens textes lorrains offrent aussi *et* (Littbl. 82: 104).

Parfaits en -dędi. Les rimes *respondit* : *beneiti* 583, 478 attestent la forme analogique en *i;* la rime *vin* : *respondi* ne prouve pas que l'auteur ait connu *-iet* (v. p. 29). L'*Enfant Juif* fait rimer respondet : eschapez au vers 60.

Parfaits forts. Nous voyons parfois les formes faibles substituées aux formes fortes. Ainsi *venit* (vint) et *mesit* (mist) riment avec *partit* aux vers 742, 685.

Reinsit : *Crist* 672 ne prouve rien: on peut aussi lire *reïnst* : *Crist.* De même, *avenit* au vers 4 pourrait être remplacée par *aventa.* Les formes fortes sont plus nombreuses.

Quant aux parfaits de *venir* et de *mettre* il faut remarquer qu'on rencontre souvent *metit* (le *t* emprunté au prés.) dans des textes provenant de l'Est (Grundriss I: 617), et que des documents de Sud-Ouest offrent quelques exemples de *venguit, venguirent* (Goerlich o. c. p. 125). Mais sous la forme qu'ils ont ici, je n'ai trouvé ces parfaits que dans des textes lyonnais, où ils sont très fréquents. (Zacher o. c. p. 56.)

Parfaits en -ui. Abstraction faite de *fu, fust* la forme

en *u* ne figure jamais à la rime. Par contre, les formes en *-i* s'y montrent très souvent:

apparit : dit 752
» : *di 419
recit : oït 48
» : dit 660
» : feni 918
crit : mist 81.

Recit rimant avec *despit* au vers 350 est plutôt au présent qu'au parfait. Il est possible qu'on ait affaire à ce temps dans un ou deux des autres vers cités ci-dessus, mais cela ne saurait être le cas pour tous. Les passages correspondants de la version latine ont généralement le parfait.

Recit est fréquent en lyonnais; je ne l'ai pas observé ailleurs. *Arestit* dans Aucassin ne présente pas le même cas (v. Auc. p. 72). Par contre, *morit, parit,* pour être très rares, peuvent être signalés dans des textes français.

Au lieu de *eslurent* on lit *esleiserent* au vers 21. On s'attendrait à *esleisirent:* cf. *mesit.*

Le parfait de *ester* (= stare) est *ista* 412 (: jeuna). Burguy donne quelques exemples de ce changement de conjugaison, lequel s'explique facilement par la désinence de l'infinitif et du participe passé (e = a).

Chainsit v. 507. Le parfait de *cadere* est, en français, bien plus souvent formé sur le type *cadivi que sur le type *cadui. La forme avec *s* se rencontre dans le *Chevalier* (chaisit : dit v. 20), dans les Visions de Marg. d'Oingt (chisi; Zacher 56) et dans un document bressan (eschaisit: Rev. Pat. I: 28). Le conte en patois lyonnais a *chayit* (Rev. Pat. I: 119). J'ai vainement cherché une forme avec *n.* On pourrait être tenté de rapprocher la forme lyonnaise *pinjon* (= pigeon; Rom. 86: 435), mais on a ici affaire à une chuintante, non à une *s.*

Subjonctif. Théophile n'offre pas d'exemple d'*ę* à la troisième personne du singulier, comme le roman de Jouffroi, le Pèlerinage de Charlemagne et Eulalie (v. M. Dingeldey o. c. p. 36).

Nous avons à noter le déplacement de l'accent pour

la troisième personne du pluriel aux vers 39—40: *costreignesant* : *feïssant* (cf. p. 46). *L'Enfant Juif* fait rimer *crestiains* : *entresant* v. 10. M. Mussafia voit dans *entresant* un subjonctif; ce mode est bien surprenant ici, le texte est peut-être corrompu.

La forme provençale *-est* apparaît une fois dans A: *salvest* 639. Elle se montre aussi dans des textes lyonnais, bien que très rarement (v. Zacher p. 55)[1]).

Participe.

Participe présent. Je signalerai la tournure *de lui dorment,* où *dorment* fait fonction d'attribut et détermine un pronom. Comparez à ce sujet M. Klemenz: *Der Syntactische Gebrauch des Part. Præs.* (Breslau; p. 14) et M. Stimming (Zeitschrift X: 542). Dans tous les exemples relevés par ces auteurs le participe détermine un substantif.

Comment faut-il expliquer le vers 569: proteccions à tes correnz? A a *tos*. Pourrait-on lire *tos* et interpréter *correnz* par *errants.* Le passage correspondant chez Paul Diacre: «ad eam concurrentium protectio valida», ferait plutôt croire que l'original a eu *a tey correnz.* Pour la construction cf. Stimming (l. c. p. 543).

Participe passé. Le participe de *recipere* a deux formes: *recis* 533, *recet* 709. *Recis* est peut-être formé sur le parfait *recit* et doit appartenir au même domaine. Quant à *recet,* j'en ai trouvé deux exemples dans des documents lyonnais (Rom. 84: 572, 576). Cette forme n'est pas du reste absolument inconnue aux textes français (v. Scheler: Glossaire de la Geste de Liège s. v.).

Pour les temps composés de l'actif l'accord n'a pas lieu, même si le régime précède: voir les vers 264 (propose), 790 (recovre), 350 (despit), 347 (dit). Tous ces vers sont probants. Je n'ai pu trouver qu'un seul exemple de l'accord: *baillees* 794. Les anciens textes offrent incontestablement des cas de non-accord, mais ce n'est pas, comme ici, la règle. On croirait tout d'abord à l'amuïssement de l'*ę*[2]).

---

[1]) Il est clair qu'on peut rencontrer cette forme là où *a* entravé devient *ai, e.*

[2]) Je n'ai tenu compte que des participes féminins.

Mais pourquoi l'accord a-t-il presque toujours lieu pour l'attribut qu'il soit adjectif ou participe (pour les exceptions voir pp. 35—6)?

Infinitif.

Veir : *fil* 444. Cette forme de *videre* apparaît le plus souvent dans des textes picards, mais se trouve aussi ailleurs (Suchier Auc. p. 68; cf. aussi Horning: Grammaire p. 54).

Mots invariables.

Inde est *ne* au vers 265, comme en provençal et dans d'autres dialectes méridionaux. Les textes en patois lyonnais ont *nen* à côté de *en:* «a nen joiit si bien» (il en joua si bien; Rev. Pat. I: 118); «vos nin diré d'outres» (Rev. Pat. II: 146)[1]. Cette forme est-elle due à une nasalisation de l'*e* (v. p. 41) ou est-elle un compromis entre les deux formes de *inde* : *ne* et *en?*

B a *i* pour *e* (= et) au vers 268. Ce n'est peut-être qu'une simple faute de copiste. Il faut cependant faire remarquer que Marg. d'Oingt écrit très souvent *y* (devant une consonne aussi bien que devant une voyelle). Dans le patois *e* paraît être la seule forme.

Conclusions.

Nous avons vu, dans les pages qui précèdent, que la langue de Théophile présente une grande quantité de traits méridionaux. Pour des raisons que j'ai exposés au début de ce travail, je crois qu'ils ont appartenu à l'original du poème.

Nous avons également observé que la plupart des particularités linguistiques se retrouvaient dans les textes lyonnais tant anciens que modernes. Quelques-unes d'entre elles paraissaient même être spéciales à ce dialecte, p. ex. *i* dans *dreiti, beniti, d* dans *cordras, recit.*

On peut donc conclure que l'auteur a parlé lyonnais ou un idiome qui s'en rapprochait sensiblement. Il faudrait pour préciser cette indication sommaire une connaissance

[1]) Dans les deux morceaux le mot est écrit avec apostrophe: *n'en.* Mais la négation ne peut guère être en jeu ici.

des dialectes du Midi beaucoup plus étendue que celle que je possède.

Le poème ne renferme aucun passage qui révèle le lieu d'origine de son auteur. Mais l'*Enfant Juif*[1]) écrit, à ce que je crois, dans le même dialecte que le Théophile, offre au début deux vers qui paraissent très importants. L'auteur nous raconte qu'il tient son récit d'un moine de

Saint Michel la Cluse
Celi qui est outre Seuse.

«L'exactitude», dit M. Mussafia (l. c.), «avec laquelle le poète nomme le lieu de demeure de son interlocuteur, jointe aux indices linguistiques nous permet de localiser le poème.» Le texte latin de Botho (Bibliotheca Normannica II: 44), celui qu'a dû suivre le traducteur, porte «monachus S. Michaëlis de Clusa»; le traducteur a donc précisé l'indication géographique de son original. En faut-il conclure qu'il habitât une contrée voisine? Je n'oserais me prononcer sur cette question; elle dépend uniquement du plus ou moins de célébrité dont jouissait à l'époque de l'auteur l'établissement en question. Car s'il était fort connu, il est clair que l'auteur, un clerc selon toute probabilité, aurait pu le nommer sans en être originaire. La localité nommée paraît être Saint Michel de l'Ecluse, abbaye située dans l'ancien marquisat de Suse. Le dialecte parlé dans le voisinage de cette abbaye a dû être le savoyard ou le piémontais. Quant au savoyard, je n'en connais pas de documents anciens; il semble d'ailleurs qu'on n'en ait pas (Rom. 80: 200). Le Mystère de Saint Bernard de Menthon (Société des Anc. Textes) a peut-être été écrit en Savoie; il offre en effet quelques traits (p. ex. *ion* pour *un*) qui rappelent des patois savoyards, mais seulement à l'intérieur du vers, jamais à la rime[2]). À cette même région pourrait aussi appartenir une farce

[1]) Tous les morceaux qu'on a publiés du ms. 818, sauf la *Vie de Saint Laurent* écrite par un autre copiste, appartiennent au même dialecte. Je donnerai en appendice la liste des rimes les plus remarquables des morceaux en vers.

[2]) Signalons en passant l'intéressante graphie *ameur*, la forme phonétiquement régulière de *amorem;* on ne l'a pas, que je sache, relevée dans des textes français.

Des trois Commères publiée par M. Paul Meyer (Rom. 81: 533). Mais l'auteur de ce morceau savait trop bien son français; les rimes ne sont pas dialectales, sans être exemptes d'irrégularités. L'ancien piémontais, à en juger par les Sermons Gallo-Italiens, publiés par M. Förster (Rom. Stud. V), doit être écarté; la langue de ce texte diffère de celle de Théophile sur des points assez importants.

Il faut donc, jusqu'à nouvel ordre, s'arrêter à l'hypothèse que je viens d'avancer, à savoir que le dialecte de l'auteur du Théophile a été parlé à Lyon ou dans le voisinage de cette ville. Le fait qu'on ne trouve pas trace de *esses* ni en ancien lyonnais ni dans le parler moderne ne tire pas à conséquence; on a probablement affaire à une formation analogique qui, à l'origine, a pu exister dans plusieurs localités pour disparaître plus tard. La ville de Lyon paraît, du reste, avoir été le centre littéraire d'un domaine assez vaste. (Flechtner o. c. p. 41.) Sa langue a pu être employée comme langue littéraire dans des régions dont le parler ordinaire en était différent.

Mais s'il est vrai que certains traits dans Théophile appartiennent au lyonnais, il s'en faut de beaucoup que *tous* soient particuliers à ce dialecte. Tout lecteur verra aisément que l'élément français domine dans ce texte. De plus, nous avons observé des rimes qui se contrediraient non seulement en lyonnais, mais dans tout autre dialecte. Qu'on se rappelle les rimes *ie* : *e; ue* : *ie* à côté de *o* (= *ǫ* libre) : *o* (= *ǫ* entravé); *ọ* : *ǫ*; *ïe* : *ie*. Il n'y a qu'un seul moyen d'expliquer ces irrégularités. C'est de supposer le poème composé par un méridional qui a essayé d'écrire en français sans bien posséder cette langue. Un poète qui manie une langue étrangère, est très facilement induit à rimer pour l'oeil. Les rimes *ọ* : *ǫ, ie* : *e* peuvent être qualifiées de rimes pour l'oeil. Puis, si sa langue maternelle se rapproche beaucoup de l'idiome étranger dans lequel il compose, celle-là déteindra toujours un peu sur celui-ci. Un Lyonnais écrivant en français doit tout particulièrement être sujet à cette influence. Dans son dialecte, pour ne nommer qu'une chose, l'*a* final latin tombait dans certaines conditions, et restait dans d'autres, en prenant des formes très variées, *a, e, i.*

Cela explique le traitement singulier des voyelles atones dans les rimes. S'il substituait la forme lyonnaise *vi* à *vie*, il a aussi pu substituer *dit* à *dite*. Il est du reste clair qu'un texte comme le nôtre peut présenter des fautes et des irrégularités dont il sera toujours impossible à la critique de rendre suffisamment compte.

La légende de Théophile appartient donc à ce groupe de poèmes méridionaux écrits dans une langue mixte, tels que la première partie de la *Chanson contre les Albigeois*, *Daurel et Beton* et, dans une certaine mesure, *Girard de Rossillon*.

Ce fait que la langue de notre poème n'est pas homogène rend impossible toute tentative de le dater à l'aide de ressources purement linguistiques. Les manuscrits ne peuvent guère avoir été écrits bien longtemps après la composition de l'original. S'ils datent de 1300 environ, on ne peut pas faire remonter le Théophile plus haut qu'au milieu du XIII[e] siècle.

Appendice.

Liste des rimes les plus importantes des poèmes imprimés du ms. 818.

1) *L'Enfant Juif:* fornais : avironaz 76; feste : pasque 8; Marie : pidie 42; laissie : torne 82; respondet : eschapez 60; itave : honorable 61; comenjavam (1 impf. plur.) : main (manum) 64; avie : Marie 20; gardet (parf.) : auter 16, demandet : moster 31, recit (parf.) : preist 18; crestiains : entresant (impf. du subj.?) 10[1]).

2) *Le Chevalier:* aventa : volunta 8.

3) *Le Moine:* lue (locum) : aiue 104, region : mout 78.

---

[1]) Cfr. p. 51 *Sunt* est en lyonnais moderne *sant* (v. p. 29). Si l'on pouvait faire remonter cette forme au moyen âge, on pourrait lire *entre sant* = ils sont entrés.

Additions et Corrections.

Page 6: Theophiles est de trois syllabes aussi v. 218.

Page 10: les strophes de trois vers sont en réalité au nombre de trois (v. p. 34).

Pages 29, 30—31: Faute de caractère spécial, j'ai dû exprimer le son nasal par un accent circonflexe. Les autres signes diacritiques que j'ai employés, sont ceux de M. Böhmer.

Page 37: note 1: ajoutez : voir Rolland : Glossaire du Patois Messin (Rom. 73).

